

# Elections étudiantes ULg du 13 avril 2005

## Programme de la liste « SAEL & Co »

### Nos candidats

Philosophie & lettres: Elise Franssen, Simon Hupkens, François Jacquet, Jérôme Leboutte, Nicolas Schroeder, Aude Tornabene.

Sciences appliquées: Franck Lambotte, Maxime Leclerc, Rafik Rassaa

---

Psychologie:  
Maxime Coopmans

HEC - Ecole de Gestion (ex-EGSS, y compris sociologie)  
Christophe Cusumano, Maryse Gorret, Thomas Lesuisse, Marc Renson, François Schreuer, Arnaud Soulignac, Joffrey Wolfs

Droit: Aziz Ait Hammad, Stéphane Ramquet, Steve Troupin

Sciences: Kastriot Memeti, Martin Delansnay.

Le meilleur moyen de nous soutenir, c'est de voter pour les 22 candidats de la liste !!!



### Table des matières

1. Introduction (p. 2)
2. Réduire le coût des études (p. 3)
3. Améliorer la qualité de l'enseignement (p.6)
4. Défendre un enseignement de service public (p.9)
5. Obtenir un meilleur financement de l'enseignement (p.11)
6. Démocratiser le fonctionnement de l'université (p. 14)
7. Promouvoir un enseignement ouvert à tous (p. 17)
8. Participer au mouvement étudiant communautaire (p. 19)
9. Améliorer le cadre de vie (p. 20)
10. S'engager dans les débats de société (p. 21)

Plus d'info à propos de la liste « SAEL & Co » ou du syndicat autonome des étudiant(e)s liégeoi(se)s:

<http://www.sael.be/>

# 1. Introduction

Avant d'entrer dans le vif du sujet, prenons le temps de nous présenter. La liste « SAEL & Co » est constituée autour du Syndicat Autonome des Etudiants Liégeois, groupe émanant à la fois de membres de la Fédé et du CECAM, collectif contre l'augmentation du minerval. Ce collectif avait, en début d'année, fait circuler une pétition et obtenu le retour du minerval intermédiaire à 280 euros. La liste « SAEL & Co » est ouverte et pluraliste, regroupant étudiants du SAEL et étudiants non affiliés, alliant expérience à tous les niveaux de la représentation étudiante et bonnes volontés nouvellement révélées. Etudiants de différentes facultés, nous nous retrouvons autour des 9 points de notre programme et de l'envie de participer à l'animation du campus et à la défense des droits des étudiants.

## Une liste

Fait inhabituel à l'ULg, nous avons décidé de nous présenter en tant que liste. Nous pensons en effet qu'un travail d'équipe est une condition sine qua non d'**une action efficace des élus** sur les nombreux dossiers qu'ils auront à gérer et le projet général qu'ils auront à mettre en oeuvre (ne serait-ce que pour la conception de ce projet qui, comme le présent programme en témoigne, est sans doute fort difficile à mettre sur pied par une personne isolée) mais aussi d'**un contrôle démocratique** sur notre action en tant que futurs élus (si vous en décidez ainsi) : c'est ensemble que nous nous engageons sur un programme et ensemble que nous le défendrons. C'est encore ensemble que nous viendrons rendre compte de notre action devant vous.

De plus, la structure syndicale sur laquelle nous nous appuyons — et le mode de fonctionnement participatif que nous tentons d'adopter et de mettre en oeuvre depuis la création de la liste — nous assure sans doute l'aide de nombreuses personnes non candidates et rend de ce fait possible la mise en place de mécanismes d'information directe des étudiants et de démocratie participative [1]. Une

liste interfacultaire nous semble aussi être le meilleur moyen d'assurer la défense de l'ensemble des étudiants et d'éviter les querelles inutiles entre facultés... sans pour autant nier leurs spécificités.

## Un programme, pour quoi faire ?

Quel est le sens des dizaines de propositions, de constats, d'analyses qui se trouvent dans les pages suivantes ? Pourquoi aborder un nombre tellement important de questions ? Ne sommes-nous pas trop ambitieux ? Ce genre de questions, nous nous les sommes posées et on nous les a posées. Il n'est pas inutile d'expliquer en deux mots le rôle que nous assignons à ce texte.

Tout d'abord, la rédaction de ce programme a été pour nous — et pour les étudiants qui nous ont fait des remarques de diverses manières sur les premières versions du texte — un moment de réflexion important, au cours duquel nous avons pris le temps de nous pencher sur la situation de l'université, de poser un constat et de formuler un projet. Bref, ce programme a pour rôle de **garantir la cohérence** de notre projet.

« Mais comment réaliser tout ces objectifs ? Est-ce bien réaliste ? » te demanderas-tu peut-être, toi qui lis ce programme. Là-dessus, il importe d'être clair : nous ne pensons pas qu'il est possible pour nous de réaliser tous nos objectifs dans le court laps de temps d'une année académique. Pourtant, nous voulons parler aussi d'objectifs à plus long terme ; nous croyons même que c'est très important et que ne pas le faire serait irresponsable. Parce que Rome ne s'est pas faite en un jour. Parce que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Parce que, tout simplement, l'histoire récente démontre que les plus grandes victoires des étudiants ont été obtenues après plusieurs années de travail des représentants étudiants et de mobilisation des étudiants eux-mêmes. Qu'à réclamer sans relâche,

à peaufiner des argumentaires solides, à sensibiliser les étudiants à l'importance de certains enjeux, on finit par trouver le moyen de faire avancer des projets d'envergure.

Par ailleurs, alors que la tendance — le constat dépasse ici largement le cadre de l'unif' — est plutôt à l'appauvrissement des programmes et des idées et à la multiplication des slogans et de la démagogie, nous avons voulu faire **un pari sur l'intelligence des étudiants** : oui, un étudiant universitaire est capable de lire vingt pages de texte ; oui, il peut se faire une opinion par lui-même si on lui donne l'information nécessaire.

Enfin, à ceux qui douteraient du **sérieux** de notre initiative, des compétences de nos candidats ou de notre **motivation** à nous investir dans les mandats pour lesquels nous nous présentons, ce programme apporte peut-être une forme de démenti.

Pour autant, malgré la diversité des thèmes abordés, il est important de souligner que nous dégageons clairement certaines **priorités** : réduire le coût des études pour les rendre effectivement accessibles à tous, améliorer la démocratie étudiante au sein de l'université, défendre un enseignement de qualité,...

On peut résumer notre ambition en disant que notre liste se veut progressiste et ouverte sur le monde ; engagée sur les problèmes de société et proche des préoccupations des étudiants. Mais, le meilleur moyen d'en juger est de se pencher sur les pages suivantes ;

Bonne lecture...

## 2. Réduire le coût des études

L'enseignement est un exceptionnel vecteur d'émancipation, sans doute le plus formidable des outils existants pour permettre à chacun d'améliorer sa condition et pour permettre à tous de vivre dans une société plus juste et plus égalitaire. Pour que l'enseignement joue effectivement ce rôle redistributeur, il faut cependant que quelques conditions soient réunies, à commencer par un réel droit de chacun d'accéder à l'enseignement, d'accéder à l'université. Le premier objectif du SAEL est donc la **démocratisation de l'enseignement**.

C'est que la situation n'est pas rose. Non seulement, les chances de faire des études — et donc, pour une (trop ?) large partie, d'accéder plus tard aux positions socio-économiques les plus favorables — sont très largement corrélées à la situation sociale et culturelle du milieu dont sont issus les étudiants. Mais, depuis plusieurs années, il semble que la situation ne tende plus à une résorption de cette situation, mais bien à une accentuation de la tendance : aujourd'hui globalement **la démocratisation est en recul**.

Notre démarche à l'égard de cette question s'articule en trois étapes. D'abord, il est important d'améliorer les conditions de vie des étudiants, en réduisant la masse des multiples dépenses qu'ils doivent assumer et en améliorant les systèmes d'aides sociales, ce qui aura également pour effet d'abaisser la barrière qui existe de facto à l'entrée des études pour beaucoup qui n'ont pas eu et n'auront pas la chance d'accéder à l'enseignement supérieur. Ensuite, il faut travailler en amont : identifier les moments du parcours scolaire où se passe la « relégation » et lutter contre ces phénomènes. Enfin, il faut rouvrir le débat de façon plus fondamentale sur le rôle qu'on attribue à l'étudiant dans la société, et en tirer les conséquences au niveau de la manière dont on lui permet de financer ses études.

### 2.1. Réduire le coût des études

Le constat est simple et frappant : le coût des études supérieures en Communauté française est trop élevé et il a tendance à augmenter. Le cumul du prix du minerval, des syllabi, des transports et/ou d'un kot,... représente de grosses dépenses pour les étudiants et leurs familles et limite de fait l'accès à l'université.

Un certain nombre de bourses sont délivrées chaque année, mais ce nombre est en diminution alors que les demandes augmentent. À ce recul du système boursier (faiblement compensé par les réformes Dupuis), il faut ajouter la croissance constante du minerval et l'augmentation du prix des livres consécutive à la privatisation partielle des services d'édition de cours, ainsi que la nécessité pour les universités de trouver, très bientôt, les fonds pour organiser le passage des sections à cinq ans. Bref, les études sont trop chères et ça ne va pas aller en s'améliorant... Pourtant, la Belgique est signataire du **pacte de New York** qui stipule que « l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ». C'est vers ce but que nous voulons aller.

#### a. Minerval

Nous pensons qu'il faut oser réclamer une baisse du minerval (mesure présente dans plusieurs programmes électoraux, faut-il le rappeler ?). En effet, ces dernières années le mouvement étudiant en université a manqué de revendications claires et réellement fédératrices. Il n'a pas réussi à se faire entendre alors que la situation des universités en Communauté française n'a fait que se dégrader, tant du point de vue des étudiants que des autres membres de l'université. Or la régression de la liberté d'accès à l'enseignement est très clairement une préoccupation essentielle d'un grand nombre

d'étudiants. C'est pourquoi nous faisons de la baisse du minerval un de nos thèmes importants.

Si nous ne pouvons promettre de réduction du minerval (bien qu'elle soit financièrement réalisable), nous considérons cette revendication comme un signal : la démocratisation de l'enseignement doit aussi concerner les **classes moyennes**. L'idée selon laquelle seule une minorité défavorisée aurait besoin d'aide sociale — tandis que la grande masse des étudiants (issus de la classe moyenne salariée) pourrait payer un prix plus proche du « prix réel » des études (soit beaucoup plus qu'actuellement) — ne correspond tout simplement pas à la réalité.

#### b. Bourses en Communauté française

Les réformes des bourses menées par la ministre Dupuis, malgré certaines avancées positives, ont créé de nouveaux critères restrictifs privant de nombreux étudiants du taux boursier. Des amendements de ce décret pour revenir aux anciens critères sont en cours de négociation avec la ministre Simonet. Nous soutenons ces propositions. Plus généralement, nous souhaitons une augmentation du nombre de bourses, notamment pour les étudiants travaillant et les étudiants étrangers.

Nous réclamons également la **suppression des critères académiques** dans l'attribution des bourses : actuellement, un étudiant doublant une autre année que la 1<sup>e</sup> bachelier est automatiquement privé de bourse. Nous récusons cette logique qui consiste à sanctionner un étudiant ayant passé une année difficile, le plus souvent indépendamment de sa volonté. Nous pensons que le droit de faire des études ne doit pas être lié à la capacité de les financer.

#### c. Bourses de l'ULg

Depuis que le financement du minerval intermédiaire est à charge de la Communauté française, le soutien financier de l'ULg aux étudiants a considérablement perdu en importance. Cependant le retour du **taux intermédiaire** à 280 euros, que nous avons obtenu sous le nom

du CECAM, a été financé par l'ULg. Ainsi, lorsque la Communauté française manque à ses obligations et en attente d'une solution définitive à ce niveau, l'université peut s'avérer être une solution de rechange intéressante. Partant de ce principe, nous entendons pérenniser l'aide de l'ULg sur le taux intermédiaire jusqu'à la modification des textes de loi.

#### d. Logement

Les nombreux kots de Liège diffèrent tant par leur loyer que par leur qualité et leur dispensement géographique. Face à cet éclatement, aux mauvaises surprises qui peuvent parfois arriver dans un contrat de bail et à l'absence de vue d'ensemble sur ce dossier, la première chose à faire est de regrouper des données afin d'y voir clair et de pouvoir fournir une bonne information aux étudiants. Des initiatives intéressantes en ce sens existent, que nous soutiendrons. Dans cette optique, nous souhaitons développer une collaboration avec le service logement de l'université et proposer aux étudiants un service d'information sur le rapport qualité/prix des kots à Liège.

Les logements universitaires (home du Sart Tilman et Bruhl) sont parmi les rares kots à vocations sociale, ils proposent en effet des loyers dépendant du revenu des parents. Dans le contexte actuel de rentabilisation et de privatisation des services de l'université (restos U), nous refusons toute mesure de ce type pour ces habitations et prônons le gel des loyers.

Par ailleurs, la lutte contre la **discrimination au logement** semble bien devoir faire partie des priorités d'une représentation étudiant. Il existe en effet un certain nombre de propriétaires de logements — une minorité sans doute — qui refusent de louer à certaines catégories de personnes : étudiants étrangers, étudiants dépendant du CPAS,... C'est bien sûr inacceptable et des lois existent contre la discrimination, notamment raciste. Une organisation comme la Fédé peut aider les étudiants victimes de telles discriminations à faire respecter leurs droits, par exemple en consacrant une petite partie de son budget à payer un avocat pour aider ces personnes.

#### e. Syllabi et livres de cours

L'achat des livres et des syllabi constitue une des dépenses importantes pour nos études. La récente centralisation des services d'édition de syllabi a paradoxalement aggravé la situation. Nous pensons qu'un contrôle des étudiants sur ce nouveau service d'édition devrait leur permettre de profiter effectivement des économies d'échelle réalisées. Par ailleurs, l'existence de centrales de cours dans certaines facultés permet de proposer des notes de cours pour des sommes relativement modestes. Nous sommes également pour la généralisation de ces centrales dans chaque section. Cette mesure dépendant en partie des cercles, nous envisageons un soutien logistique, financier ou numérique afin de la mettre en œuvre. Enfin, un autre moyen de réduire ces coûts serait que l'université achète les livres obligatoires en grande quantité, donc à un taux préférentiel, pour ensuite les proposer aux étudiants.

#### f. Matériel informatique

Pouvoir disposer d'un ordinateur et d'une connexion à l'Internet ne constitue plus un luxe pour aucun étudiant : c'est devenu une réelle nécessité. Les salles informatiques mises à la disposition des étudiants par l'université ne combinent qu'une fraction des besoins, d'autant plus réduite que ces salles sont souvent occupées pour divers travaux pratiques et séances d'exercices. L'achat d'un ordinateur constitue donc souvent un impératif, dont le coût vient évidemment s'ajouter au montant total de la facture.

Certaines initiatives visant à faciliter l'achat d'un ordinateur ont eu le mérite d'exister, mais elles n'ont eu jusqu'à présent qu'un effet marginal. Ces initiatives ne doivent pas non plus faire oublier que, même à prix réduit, tous les étudiants sont loin de pouvoir mobiliser la somme nécessaire à l'achat d'un ordinateur.

#### g. Mobilité internationale

Développer la mobilité des étudiants est un des objectifs principaux du « processus de Bologne ». Cette volonté de permettre aux étudiants de découvrir d'autres cultures, d'apprendre une langue étrangère, bref d'élargir leurs horizons est,

dans l'absolu, tout-à-fait louable. Cependant, le principal obstacle à ces échanges est et reste d'ordre financier : partir en séjour Erasmus (ou dans un autre type de programme d'échange) coûte souvent plusieurs milliers d'euros. Réduire les difficultés administratives ne suffit donc pas, l'encouragement à la mobilité pour être efficace devrait se doubler d'un système d'aide financière approprié.

La création d'un tel fond avait été promise au moment du vote du décret mettant en place « Bologne » en Belgique francophone. Cela ne nous paraît cependant pas indiqué : le budget de la communauté française est actuellement tellement serré et ses systèmes d'aide sociale tellement insuffisants qu'il serait indécent de financer des voyages à l'étranger alors que certains étudiants ne peuvent bénéficier d'une aide pour leur permettre simplement d'accéder à l'enseignement supérieur.

Par conséquent, et compte tenu de l'enjeu culturel et scientifique immense que représente la mobilité internationale de ses jeunes pour l'Union européenne (peut-être même supérieur à l'enjeu académique pour les étudiants), nous souhaitons que soit créé **un fond au niveau de l'Union européenne**, sur le budget de l'Union, pour financer cette mobilité. Quant à l'argent promis par la ministre Dupuis pour abonder ce fond, il devra servir à renforcer le système d'aides directes de la Communauté française.

Enfin, indépendamment de toute considération académique, tant qu'un tel fond n'existe pas, il est bien évident que nous nous opposerons à la **mobilité obligatoire** — à l'obligation que certaines facultés souhaiteraient faire à leurs étudiants de passer au moins un quadrimestre à l'étranger au cours de leurs études — dans la mesure où cela reviendrait purement et simplement à exclure certains étudiants de ces facultés.

#### h. Transports en commun

Dans certaines villes, les transports publics sont gratuits pour les étudiants, voire pour l'ensemble de la population (c'est notamment le cas à Gand). La gratuité des transports en commun est donc une mesure parfaitement réalisable et surtout, plus cohérente avec la volonté de

proposer un service public accessible à tous. Nous inspirant de ces exemples, nous réclamons que des réformes similaires soient entreprises pour le réseau TEC à Liège, sinon dans toute la Communauté française.

## 2.2. Travailler en amont

Mais améliorer la situation des étudiants qui ont pu accéder à l'enseignement supérieur ne suffit pas. Il faut aussi tenir compte de ceux qui auraient voulu avoir cette chance mais ne l'ont pas eue. Et donc, envisager les mécanismes de relégation existant antérieurement, au cours de l'enseignement secondaire essentiellement.

Il est bien sûr délicat pour des étudiants du supérieur de prôner des solutions pour un enseignement dans lequel ils n'étudient pas, au risque de reprendre à notre compte une certaine façon de donner des leçons au secondaire que les universitaires ont parfois. Nous essayerons de ne pas tomber dans ce travers.

Nous souhaitons néanmoins nous intéresser au débat sur l'enseignement secondaire. En nouant des collaborations avec des associations d'élèves dans les athénées et collèges liégeois,...

## 2.3. Penser un autre modèle : aller vers le revenu étudiant ?

Enfin, une réflexion sur le financement des études ne peut aller au fond des choses sans porter une interrogation sur les trois questions suivantes. Cette partie du programme a pour but de lancer des pistes de réflexion. Nous ne prétendons pas détenir des vérités préconçues et encore moins des solutions miracles qu'il « suffirait » d'appliquer. Mais il nous semble intéressant d'essayer de lancer un débat, complètement absent en Communauté française, sur le revenu étudiant.

### a. A qui profitent les études ?

Des voix, de plus en plus nombreuses<sup>1</sup>, et qui ont peut-être

même tendance à devenir dominantes dans de nombreux pays, s'élèvent pour affirmer que le fait pour un étudiant de faire des études revient essentiellement pour lui à se doter d'un capital (social, culturel, symbolique), qu'il pourra rentabiliser par la suite, principalement en maximisant le salaire auquel il pourra prétendre. Poussée jusqu'à son terme, cette idée signifie qu'il juste que l'étudiant paye ses études au coût réel (c'est-à-dire plusieurs milliers d'euros par an) et que la société évite de favoriser certains et pas d'autres en prenant à sa charge ce coût. Le système des prêts aux études, permettant aux étudiants de suivre un cursus très cher en s'endettant durablement, relève de cette optique libérale et en constitue en quelque sorte la politique « sociale ».

Cette vision — que nous caricaturons à peine — nous paraît beaucoup trop réductrice, pour différentes raisons qu'il n'est pas inutile d'énoncer même si elles relèvent, pour une large part, de l'évidence :

- D'abord, assez peu d'étudiants, nous semble-t-il, conçoivent leurs études dans ce seul schéma. Si, bien sûr, chacun songe (au moins un peu) aux débouchés professionnels que pourront lui procurer ses études, le choix de celles-ci et les efforts qu'elles demandent sont souvent motivés par des choix de vie plus profonds (une vocation par exemple), dont dépend beaucoup le bonheur des individus.
- Ensuite, accepter une logique purement utilitariste telle que nous venons de la décrire aurait des implications lourdes sur le contenu de l'enseignement : celui-ci tendrait à n'être plus destiné qu'à permettre aux étudiants de maximiser leur future valeur sur le marché du travail. Dans cette optique, d'autres missions de l'enseignement, tout aussi importantes que la formation professionnelle, comme par exemple la formation à la citoyenneté, l'apport d'une culture générale ou la préparation à la recherche scientifique auraient du souci à se faire.
- Un tel modèle conduit également à l'exclusion de nombreux

individus, rejetés à un moment ou à un autre du système, et principalement au cours des études, où — tout le monde le sait — les taux d'échec abyssaux touchent la majorité des étudiants et conduisent une part non négligeable d'entre eux à l'abandon de leurs études. Une logique de prêt, dans ces conditions, confine à une « double peine », l'étudiant ayant échoué devant rembourser la dette qu'il a contractée pour payer ses études. L'existence de ce risque — entamer des études devenues très onéreuses sans être certain de les terminer et de pouvoir ensuite en tirer les revenus attendus, particulièrement en ces temps de chômage persistant — n'est pas sans effet : un certain nombre d'étudiants potentiels seront tout simplement poussés à ne pas entamer d'études.

- Enfin et surtout, un modèle strictement individualiste comme celui-là néglige l'intérêt de la société qui est indéniablement de maximiser le degré de formation de ses membres, indépendamment des choix stratégiques (faire ou ne pas faire des études, en choisir certaines et pas d'autres) et des possibilités des individus. Et il ne s'agit pas seulement d'un intérêt économique — le taux d'emploi, entre autres choses, est corrélé au niveau de formation — ou social — la société a besoin pour bien fonctionner d'un certain nombre de professionnels (éventuellement non ou peu « rentables » selon la seule valorisation du marché) —, mais également d'un enjeu démocratique : la qualité de notre vie politique et citoyenne a tout à gagner à impliquer des citoyens bien préparés au débat démocratique.

Bref, l'évolution des moeurs et des modes de production fait en sorte non seulement que la société a besoin que ses membres disposent de formations de plus en plus complètes, mais crée aussi un devoir pour la société dans la mesure où la formation est globalement devenue une condition de l'accès à l'emploi et donc de l'intégration sociale. Ainsi, nous pensons qu'il est nécessaire — qu'il est de l'intérêt de tous — de réfléchir dans les termes d'un droit aux études, plutôt que dans ceux d'une logique

1 Voir par exemple l'intervention de l'économiste Jean Hindriks dans le numéro 14 de *Regards Economiques* daté de septembre 2003, pages 2 à 7 [pdf]

individualiste.

### b. Les étudiants doivent-ils être des majeurs en état de minorité prolongée ?

Même si un nombre croissant d'étudiants travaillent pour payer leurs études (pour compléter une bourse insuffisante ou assumer seuls leurs frais suite à une situation de rupture familiale), il ne s'aurait s'agir là d'un idéal. Les étudiants travailleurs connaissent souvent des horaires de vie démentiels dont la conséquence est de manière prévisible un taux d'échec supérieur. La plupart des étudiants restent donc à charge de leurs parents. Beaucoup continuent à vivre au domicile familial. Il ne nous semble pas inutile de se poser la question du caractère plus ou moins souhaitable de cette situation, tant pour les familles qui doivent assumer des frais importants que pour les étudiants qui sont maintenus dans une situation artificielle de minorité prolongée, par

le seul fait de leur dépendance financière. Il nous semble au contraire que l'autonomie des personnes majeures que sont les étudiants doit, autant que possible, être favorisée.

### c. Les parcours de vie peuvent-ils se diversifier ?

De plus en plus nombreux sont les étudiants à ne plus s'inscrire dans le schéma traditionnel des quatre ou cinq ans d'études effectués entre 18 et 25 ans, à plein temps. Les parcours de vie deviennent plus complexes, plus riches. Certains abandonnent leurs études en cours de route, et il n'est pas rare qu'ils y reviennent plus tard. D'autres travaillent à mi-temps tout en poursuivant des études, en étaillant éventuellement une année sur deux,... Ces évolutions, qu'elles répondent à des aspirations personnelles ou qu'elles résultent de contraintes extérieures, nous semblent devoir être soutenues.

Mais force est de constater que l'enseignement, tant dans sa forme (rigidités horaire, scolarisation des études, absence de modularisation,...) que dans les politiques sociales qui l'accompagnent, n'est pas du tout adapté à ces nouvelles formes de vie.

\*

A ces questions fondamentales, nous ne prétendons pas détenir la solution. Il nous semble cependant que le revenu étudiant pourrait constituer une réponse dont nous aimerais étudier les tenants et aboutissants de façon plus détaillée que ce qu'il est possible de faire ici. Nous nous donnons cet objectif pour les mois à venir. A ceux qui nous rétorqueraient que cette idée est complètement utopiste, rappelons sans prolonger ici le débat que plusieurs pays — principalement les pays scandinaves — ont instauré cette pratique.

## 3. Améliorer la qualité de l'enseignement

### 3.1. Etat des lieux

Les universités en Communauté française offrent un enseignement de relativement bonne qualité en regard des limites de leur financement. Hélas, la situation de sous-financement de l'enseignement commence à remettre en question ces bons résultats.

Cette évolution des choses nous préoccupe pour plusieurs raisons. A l'heure où l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur met en concurrence les diplômes de 40 pays, la société belge se doit de fournir un enseignement de qualité à ses citoyens, pour éviter qu'ils ne soient désavantagés par rapport à leurs collègues européens et qu'ils ne viennent grossir les rangs des chômeurs. Ces risques ne concernent pas uniquement les futurs diplômés : nous serons tous en contact avec eux. La qualité de la formation des médecins, profs, et autres psychologues, influence directement la qualité de vie de la population ; étudiants ou non, nous sommes tous concernés.

Nous nourrissons des inquiétudes quant à un autre domaine, d'une importance primordiale pour notre société et même pour l'ensemble du genre humain. La recherche a permis, et permet encore, de grandes avancées dans la lutte contre les problèmes rencontrés par l'homme. Nous pensons à la recherche médicale, mais également environnementale : vu l'incapacité du système politique libéral à s'opposer à la destruction écologique en cours, qui, si ce n'est la recherche, pourrait y remédier ? Dans des disciplines qui peuvent sembler moins "utiles", la recherche, en s'interrogeant sur le passé et le présent, permet une meilleure compréhension de l'évolution des modes de vie et des mentalités. Grâce à cela, nous pouvons mieux cerner les besoins des sociétés.

En résumé, la recherche représente un des critères du niveau de développement culturel de chaque pays. Or, le peu de moyens financiers qu'y alloue l'Etat belge pousse les chercheurs à se tourner de plus en plus vers le monde

économique. Les conséquences sont multiples. Tout d'abord, la recherche ne sert plus l'intérêt général : elle est soumise à des orientations et des délais imposés par les entreprises l'ayant financée. Et lorsque les chercheurs arrivent à une découverte, celle-ci profite aux fournisseurs de fonds ; pensons aux brevets sur certains médicaments qui pourraient sauver de nombreuses vies dans les pays du Tiers-Monde. Pour les disciplines jugées "non-rentables", la situation est encore plus dramatique et conduit à la disparition de champs entiers de la recherche, par exemple en ne remplaçant pas les chercheurs partant à la retraite. Par ailleurs, le décret Dupuis prévoit la création d'écoles doctorales et précise qu'une seule école doctorale par domaine sera autorisée en Communauté française. Ces regroupements, en plus de condamner chaque discipline à se conformer à une seule école de pensée, sont dénoncés par de prestigieux professeurs comme portant atteinte aux efforts d'interdisciplinarité de la recherche. Cet état de chose, associé au nombre peu élevé de nouveaux contrats,

pousse quantités de jeunes chercheurs à s'exiler pour trouver ailleurs un avenir plus souriant. Avec toutes les conséquences que cela a pour leur pays d'origine...

### **3.2. « Bologne » et ses conséquences**

#### **a. Une véritable course en avant**

L'ULB a décidé d'ouvrir certains masters en 2005, brisant l'accord pris entre les recteurs francophones pour n'ouvrir ces diplômes qu'en 2007 (de façon à pouvoir les préparer correctement, notamment). Les autres universités ne vont évidemment pas rester sans réagir. L'UCL prévoit dès à présent d'ouvrir les masters en 2006, c'est-à-dire pour les étudiants qui auront réussi leur première licence (qui sera alors considérée comme équivalente au bac). Pour le dire clairement, c'est n'importe quoi. Cette tendance à rédiger les programmes de façon précipitée pour tenir les délais imposés par les textes légaux où la concurrence était déjà présente dans la rédaction des programmes de premier cycle.

#### **b. Le contenu du premier cycle**

C'est désormais acquis : les études universitaires seront allongées à cinq ans et le premier cycle — jusqu'ici long de deux ans — sera allongé à trois. Il est désormais essentiel de savoir quel contenu on donnera au premier cycle, pour ne pas se limiter à l'étalement sur trois ans d'une matière jusqu'ici donnée en deux ans. Il est également important d'expliquer en quoi le projet universitaire pour le premier cycle se différencie de celui des hautes écoles, dont les diplômes en trois ans seront plus ou moins équivalents à ceux des universités, avec le débouché professionnel en plus.

Nous plaidons pour que l'université mette en place au cours du premier cycle une formation à l'interdisciplinarité, à la rencontre avec une autre discipline scientifique que celle choisie en orientation principale.

#### **c. La liberté académique**

Enfin, le décret Dupuis a avancé sur la voie de la remise en cause de la liberté académique, par l'instauration d'un contrôle pouvant concerner le

contenu des cours. C'est un des principaux arguments avancés par les dizaines d'enseignants de l'ULg qui ont introduit un recours en cours d'arbitrage contre le décret « Bologne ».

#### **d. Valorisation des diplômes de l'« ancien système »**

Dans la réforme, un des aspects encore très flous concerne la reconnaissance des anciens diplômes par rapport aux nouveaux. Qu'adviendra-t-il par exemple des étudiants qui ayant entamé leurs études dans l'ancien système, les poursuivront, pour une raison ou une autre, dans le nouveau ? Quelles valeurs auront encore les diplômes de candidatures une fois que les licences ne seront plus organisées ? Nous souhaitons que des mesures soit prises pour faciliter la vie de ces étudiants, que des assouplissements, par exemple en permettant à un étudiant disposant d'un diplôme de candi d'obtenir le master en deux ans d'études plutôt qu'en trois, en n'exigeant pas de lui qu'il passe l'intégralité de la troisième année de bac (qui sera probablement partiellement redondante avec l'ancienne deuxième candidature) et lui permettant de prendre les cours de cette nouvelle année au cours de ses deux années de deuxième cycle.

### **3.3. Les conditions d'enseignement**

#### **a. L'encadrement pédagogique**

Les moyens insuffisants des universités limitent de plus en plus l'encadrement pédagogique, que ce soit le nombre de professeurs, d'assistants ou la qualité du service bibliothécaire. Contrats précaires, rotation et flexibilité du personnel encadrant sont des réalités de plus en plus présentes, au détriment évidemment de l'encadrement lui-même.

La fusion de certaines sections est un artifice permettant de diminuer (encore) le nombre de personnel scientifique et pédagogique.

#### **b. Les bibliothèques**

La situation des bibliothèques est assez catastrophique : de très nombreux ouvrages importants sont indisponibles, sans parler des abonnements aux revues

scientifiques. Dans certaines disciplines, la pauvreté documentaire est abyssale.

L'emprunt interuniversitaire, cher, lourd et lent, est parfois possible, mais bon nombre d'étudiants finissent par acheter les livres nécessaires à leurs travaux, notamment pour la réalisation de leur mémoire (ce qui globalement est assez absurde en termes d'allocation des ressources).

De plus, les horaires d'ouverture des différentes bibliothèques de l'ULg sont loin d'être satisfaisants : alors qu'au début des années '70, le CICB ouvrait tous les jours jusqu'à 22h et le samedi jusqu'à 18 ou 20h, aujourd'hui, on est chanceux si notre UD ouvre sur le temps de midi ! ...

Nous nous doutons que le retour à la situation de 1970 est peu probable à court terme mais nous nous proposons d'engager un dialogue avec les différentes UD et le CICB pour qu'il y ait au moins une nocturne par semaine ainsi qu'une ouverture sur le temps de midi par semaine dans les UD où ce n'est pas encore le cas. En outre, nous aimerions encourager les contacts entre profs et bibliothécaires, pour que ces derniers soient au courant des travaux demandés aux étudiants et donc des ouvrages à ne pas laisser partir en prêt (sous peine de pénaliser toute l'année d'études, sauf le plus rapide de tous...). Un système de prêt à courte durée (le temps de faire photocopier l'ouvrage, par exemple) contre une pièce d'identité, nous semble être un bon compromis.

Les contacts entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques communales ou privées (Chiroux, bibliothèque de l'Evêché, de St Luc, de Solvay, ...) sont eux aussi à privilégier. Enfin, à l'heure de la centralisation européenne, il nous semble opportun de créer un réseau de communications étroites entre les différentes bibliothèques spécialisées dans un domaine donné en Europe.

Bien entendu, la réalisation de toutes ces propositions est presqu'impossible sans un refinancement sérieux des UD et du CICB et sans la suspension du programme de réduction des effectifs des différentes UD actuellement en cours.

#### **c. Le matériel pédagogique, la logistique, les bâtiments**

## 1. Matériel scientifique

Le matériel scientifique, véritable support pratique à l'apprentissage, déjà en quantité limitée, est en règle générale aussi ancien que les bâtiments les abritant. Le matériel défectueux non réparé entraîne l'augmentation du nombre d'étudiants pour moins de matériel disponible et le matériel obsolète non remplacé, une formation inutile à des outils qui n'ont plus cours.

## 2. Matériel informatique

L'informatique fait à présent partie intégrante de la majorité des cursus universitaires et de la vie d'un étudiant dans son ensemble. Pourtant, le parc informatique de l'université est loin d'avoir suivi la même évolution. (Point évolution investissement parc informatique). Paradoxe quand on voit combien le matériel s'est démocratisé. Cette carence entraîne une externalisation des coûts de formation à l'outil informatique vers les étudiants (cfr Coût des Etudes). La seule estimation disponible actuellement fait état de plus de 23 étudiants par ordinateur disponible<sup>2</sup>. La réalité est probablement encore moins reluisante, étant donné la disponibilité/accessibilité de certaines salles. Ajoutez à cela les souris qui ne fonctionnent pas et les écrans en panne dans celles qui le sont...

## 3. Infrastructure

Ce manque d'investissement fondamental chronique est également valable pour les locaux, particulièrement au XX Août : insonorisation partielle ou absente, systèmes multimédia réduits ou absents, mobilier bancal et peu confortable,...

## 3.4. Un enseignement modularisé

Ce type d'enseignement permettrait d'assouplir la notion d'année d'études et de faciliter la vie des étudiants jobistes, par exemple, ou de se consacrer à autre choses que ses études, sans arrêter celles-ci. Néanmoins, ce système suppose une concertation avec les professeurs : on n'est pas forcément capables de suivre tous les cours prévus au

deuxième cycle si l'on n'a pas suivi certains cours du premier. La cohérence du cursus doit donc être maintenue au risque de se retrouver dans la situation de certains diplômés allemands dont la qualité de formation est douteuse en raison du non-contrôle académique mais surtout pédagogique et de la "liberté" totale de choix des cours (dans différentes sections, parfois), pas forcément en connaissance de cause.

Un autre problème généré par ce système est que sa cohabitation avec celui que l'on connaît aujourd'hui risque de ne pas être longue. La prudence s'impose donc dans les prises de décisions et le débat doit être lancé.

Mais un gros avantage de la modularisation est le contournement possible de la double inscription, forcément coûteuse. On pourrait imaginer payer un minerval pour 72 ECTS, par exemple.

## 3.5. Un mot sur la fusion EAA-HEC

Depuis ce mois de janvier, les étudiants de HEC font effectivement partie de l'université et la faculté d'EGSS vit ses dernières heures. Si cette fusion répond à une attente de la part des étudiants en gestion et leur permettra sans doute d'avoir de nouvelles opportunités dans le cadre de leurs études ou après, cette fusion — et la manière dont elle s'est passée et a été décidée —, n'est pas sans poser sérieusement question.

- La nouvelle école est marquée par une forte présence patronale dans son conseil d'administration (poursuivant ainsi leurs intérêts). Cet état des choses nous semble malsain parce qu'il remet en cause l'indépendance de l'université, qui est une des conditions sine qua non de la qualité de l'enseignement supérieur, et de sa crédibilité scientifique.
- L'avenir des sciences économiques nous pose également question. La situation est particulièrement délicate : le département d'économie a une taille trop faible pour atteindre la taille critique lui permettant d'exister de manière autonome. Il

doit donc se rattacher à une autre entité, soit la faculté de sciences sociales, soit la faculté. La spécificité des sciences économiques nous semble menacée dans le nouvel ensemble, non seulement symboliquement (l'économie est ici clairement inféodée à la gestion), mais aussi sur un plan plus fondamental, notamment par le risque de coupure avec les sciences sociales.

## 3.6. Le rapprochement avec l'université de Maastricht

Sérieusement envisagé par les autorités de l'ULg, le rapprochement avec l'université de Maastricht nous semble présenter des aspects intéressants mais aussi poser un certain nombre de questions. Nous relevons :

- L'ouverture aux étudiants de possibilités de mobilité académique — et linguistique — à peu de frais (en raison de la proximité géographique) et, éventuellement selon des modalités relativement souples.
- L'intérêt qu'il y a à renforcer certains départements et améliorer la qualité de l'enseignement dans différentes sections.
- Les difficultés inhérentes à la mise en commun de programmes d'enseignement dans le cadre de deux législations différentes.

## 3.7. L'informatique dans l'enseignement

Le concept d'**e-learning** — qui pointe le bout du nez et risque de prendre de l'importance dans les années à venir — est a priori très séduisant : avec un ordinateur et une connexion à Internet, les étudiants seraient dispensés de suivre les cours et/ou d'acheter les syllabi. On peut rêver à une vie étudiante beaucoup plus libre. On peut aussi imaginer des video-conférences via webcam, sortes de rendez-vous à distance avec un prof et un cours. Certaines universités américaines et norvégiennes ont déjà franchi ce pas vers la technologie... Le recourt aux possibilités qu'ouvre l'informatique permet en outre de faciliter l'accès aux études à des

2 Cf. Petit Toré Janvier 2005

personnes qui travaillent et peuvent difficilement fréquenter les cours à temps plein en journée.

Cependant, l'arrivée probable de l'e-learning représente certains risques importants :

- Tout d'abord, l'université n'est bien sûr pas seulement un endroit où l'on s'abreuve de savoir : elle est aussi un lieu de rencontres formidable, un lieu où, lors des cours, l'interactivité et les réactions « à chaud » des étudiants ont leur place.
- Les possibilités d'économies que représentent les « TIC » risquent de représenter une tentation forte de réduire l'encadrement. On peut aussi se poser des questions quant à l'impact de tels systèmes sur la qualité de l'enseignement et la reconnaissances des diplômes.
- Enfin, le développement de l'e-

learning amène aussi le renforcement de la concurrence entre universités, dont les effets peuvent être particulièrement délétères.

Bref, selon nous, la mise en oeuvre de systèmes d'e-learning peut être intéressante, mais elle doit constituer un plus à la formation, plutôt être conçue comme un moyen d'apprentissage supplémentaire mis à la disposition des étudiants (éventuellement remplaçant certains cours pour les étudiants qui le souhaitent mais pas de manière obligatoire), mais ne devrait en aucun cas remplacer (tous) les cours.

Un autre point auquel nous souhaiterions nous intéresser est la présence de **logiciels libres** à l'université. Pour deux raisons :

- Il s'agit là d'un moyen de faire des économies, en cessant de payer des licences commerciales.

Les logiciels libres présentent, pour la plupart des applications bureautiques usuelles, des alternatives largement équivalentes aux solutions commerciales disponibles sur le marché. En période de vaches maigres, ce n'est absolument pas négligeable.

- Compte tenu de l'importance que prend l'informatique dans la vie en général (et notamment dans la vie professionnelle), il semble pertinent qu'une réflexion soit menée sur la formation que l'université souhaite donner à ses étudiants en la matière. Permettre aux étudiants de se familiariser avec d'autres systèmes que le seul Microsoft Windows constitue assurément un atout pour eux. Une sensibilisation des étudiants à des enjeux tels que les standards ouverts est en outre intéressante.

## 4. Défendre un enseignement de service public

### 4.1. "service public" ?

Nous croyons que l'enseignement est et doit rester un service public. Mais comment définir un service public ? On peut définir cette notion de la façon suivante :

- Un système régi par des choix collectifs délibérés — et non en fonction d'une logique de marché ;
- Un système financé prioritairement par l'impôt et pratiquant, le cas échéant, une politique tarifaire redistributrice, visant l'accessibilité pour tous les citoyens ;
- Une finalité définie en fonction d'une idée du bien commun.

### 4.2. La concurrence, nouvelle donne dans l'enseignement supérieur

De l'avis de la plupart des observateurs, une des principales conséquences de l'application du processus de Bologne est le renforcement de la concurrence entre

les universités<sup>3</sup>, qui, plus que jamais, et d'autant plus que le contexte budgétaire est difficile, vont devoir se battre pour survivre, être reconnues, se faire ou se conserver une place au soleil.

Les effets pervers de cette mise en concurrence — qui vont se faire sentir d'autant plus durement qu'elle est très peu encadrée par une action de régulation des pouvoirs publics — sont nombreux : hiérarchisation des institutions (et augmentation du prix d'accès aux universités les mieux cotées), fermetures de filières non rentables, course à l'étudiant au mépris de toute autre considération,... En la matière, il faut bien se rendre compte que l'Europe, par contraste avec la plupart des autres pays de l'OCDE, fait figure d'exception.

Nous voulons préserver cette exception : nous pensons que le développement des idées, la richesse et la diversité de l'enseignement,... ont plus de chances de se développer

dans un cadre où les relations que les institutions d'enseignement supérieur entretiennent entre elles sont fondées prioritairement sur la collaboration plutôt que sur la compétition<sup>4</sup>.

### 4.3. Les menaces sur le service public

#### a. L'accord générale sur le commerce des services (AGCS)

Au cours des dernières décennies, le commerce des services au plan international est devenu un véritable secteur porteur. Il ne pouvait laisser indifférents les grands lobbies transnationaux. Sans le secteur public, il représente aujourd'hui un chiffre d'affaire de 1.400 milliards d'Euros par an. C'est le véritable moteur de la croissance mondiale. Le

<sup>3</sup> Cf. François Schreuer, « Pourquoi est-t-il si facile d'"harmoniser" ? », *Espace de Libertés*, octobre 2004.  
<sup>4</sup> Notons en passant ce fait curieux que l'ULg, malgré les demandes répétées de certains de ses chercheurs et professeurs refuse jusqu'à présent de signer la *Magna Charta Universitatum*, un texte signé par la plupart des universités du monde et qui affirme une série de principes fondamentaux du fonctionnement de l'université. Voyez à ce sujet l'appel lancé par le groupe ATTAC-ULg ainsi que le site web de l'observatoire de la Magna Charta.

commerce des services couvre également le champ des services publics qui échappent au marché. C'est le cas de l'enseignement en Belgique ou de la santé par exemple.

Les services publics, s'ils étaient libéralisés, représenteraient une manne prodigieuse pour les grandes entreprises. Rien que le secteur de l'enseignement représente 2.000 milliards d'Euros s'il est libéralisé. L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS en abrégé) est un accord émanant de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et plébiscité par les grands trusts internationaux. Il vise à étendre au plus grand nombre de service les principes qui régissent le commerce et la libre concurrence. Dans cette optique, il cherche à libéraliser les services d'enseignement au détriment, nous semble-t-il, de la qualité, de l'accessibilité et de la diversité de l'enseignement dispensé. La rentabilité voulue par les grandes entreprises s'accorde mal avec les objectifs de satisfaction du plus grand nombre qui sont les principes qui régissent normalement les services publics.

## b. La directive Bolkestein

La directive Bolkestein<sup>5</sup>, du nom du commissaire européen qui l'a rédigé, est une directive ayant pour but de (dé)réglementer les services publics dans les pays membres de l'Union Européenne.

Elle vise tous les services, à l'exception de ceux fournis directement et gratuitement par les pouvoirs publics (police, services financiers,...); l'enseignement est donc concerné, tout comme la culture ou les soins de santé.

Ce projet de directive renonce à une pratique constante dans la construction européenne, érigée en quasi principe fondateur : l'harmonisation, et ce au profit du principe du pays d'origine. Ce principe permet aux prestataires de service de se plier à la législation du pays où ils ont leur siège et non à la législation du pays où ils fournissent le service. Prenons un exemple, cela

signifie qu'une multinationale anglaise n'aurait qu'à implanter un de ses sièges administratifs en Tchéquie pour pouvoir ensuite ouvrir n'importe où en Europe, une école supérieure ou une firme de télécommunication dont les employés, importés de Tchéquie, travailleront en fonction des barèmes et des normes de sécurité tchèques...

Mais cette directive ne s'arrête pas là, elle limite aussi grandement les exigences que les Etats peuvent imposer aux prestataires de service opérant sur leur sol (entre autres exemples, les tarifs minimums ou maximums et l'obligation d'employer des travailleurs nationaux).

Les conséquences sont énormes :

- Cette directive ouvre la voie à la privatisation et à la mise en concurrence de presque toutes les activités de services à travers l'Europe. Ce qui implique qu'une logique marchande va régir toute une série de secteurs où elle n'a, actuellement, pas sa place.
- Elle annonce une ère de dumping social, fiscal et environnemental, c'est-à-dire une course à la diminution des réglementations dans ces domaines, mettant en concurrence les différents Etats européens.

Ce projet de directive, sorte d'AGCS européen, n'a heureusement pas encore été voté et est donc toujours sujet à amendements. L'Etat et les syndicats belges, soutenus par de nombreuses associations, sont parmi les rares institutions européennes à s'opposer à ce projet de directive. Nous pensons qu'en tant qu'étudiants, nous devons appuyer cette démarche et prendre position pour la réforme, sinon le retrait, de cette directive. Cette prise de position nous semble être le minimum que nous puissions faire pour essayer de préserver les avantages du système social belge.

## 4.4. Reculs concrets à l'ULg

Quelles changements concrets peut-on observer à l'Ulg ? Citons d'abord la privatisation partielle des restos universitaires qui a eu des conséquences tant sur la qualité des

produits que sur leur coût. Par ailleurs, une agence de sécurité privée a remplacé en partie le concierge de l'université. Nous avons donc le plaisir de croiser dans ce lieu de savoir et de réflexion qu'est l'université, des gardes en uniforme accompagnés de molosses... Signalons que ce système implanté en France depuis un certain temps, y a rapidement entraîné des bavures et qu'il semble avoir constitué un premier pas vers l'intervention régulière de la police sur le campus, et ce notamment à l'Ulb. Ces faits, associés aux rumeurs persistantes de privatisation des logements universitaires, illustrent assez bien le processus de sous-traitance des services de l'Ulg à des entreprises privées. Si l'on ne peut pas parler de changement récent, l'omniprésence des distributeurs Coca et autres assure également la présence du secteur privé à l'université. Nous avons conscience que ces distributeurs constituent un service pour les étudiants mais ils ont aussi un but publicitaire. Or les publicités privées sont censées être interdites sur le campus... Par un élémentaire souci de cohérence, nous prônons le recouvrement de ces surfaces publicitaires (pour éventuellement en faire un espace d'affichage ou d'expression libre pour les étudiants). Au niveau de la recherche, les partenariats avec le monde économique se multiplient et permettent à ce dernier d'imposer aux chercheurs non seulement des orientations mais en plus des impératifs de résultat et de délais.

## 4.5. Comment réagir ?

Pour s'opposer à ce processus de privatisation, nous prônons l'utilisation des mandats étudiants au conseil d'administration de l'université. Les étudiants administrateurs, siégeant à côté des représentants du monde économique, peuvent s'opposer à leurs mesures et surtout transmettre les informations qui y sont relatives. Nous pensons que, sur ce sujet, la collaboration avec les syndicats et certains professeurs est nécessaire et nous permettra d'être plus efficaces. Cependant, le processus de privatisation doit être analysé dans le contexte de cruel manque de subside de l'université : les investissements

5 Toutes les informations concernant ce point sont issues des travaux de Raoul Marc JENNAR, docteur en sciences politiques, chercheur Oxfam Solidarité (Belgique) et URFIG (France). Cf. <http://wb.attac.be/article381.html> et [www.stopbolkestein.org](http://www.stopbolkestein.org).

du monde économique représentent une source de revenus dont certains estiment ne pouvoir se passer, quelles que soient les conséquences que cela implique. D'autres pointent la possibilité de trouver des fonds sur le dos des étudiants. Ces deux modes de

financement nous paraissent inacceptables mais il est clair qu'il faut trouver des solutions pour maintenir (sinon augmenter) le niveau de qualité des universités en Communauté française. C'est une des raisons pour lesquelles nous

revendiquons un refinancement sérieux de l'enseignement, un financement public approprié reste le meilleur rempart contre la privatisation.

## 5. Obtenir un meilleur financement de l'enseignement

Malheureusement, écrire un projet pour l'université ne peut se faire sans établir l'état de lieux de la situation, c'est-à-dire faire le constat des effets dramatiques du sous-financement de l'enseignement. Nous ne souhaitons bien sûr pas nous limiter à ce triste état des lieux pas plus que nous n'entendons rejeter toute la responsabilité de la situation sur le manque de financement de l'enseignement et faire dépendre toutes nos propositions de cette seule revendication, nous rendant par là-même impuissants à faire autre chose que de réclamer « des sous ». Pour autant, l'enjeu d'un refinancement de l'enseignement — et donc, mécaniquement, d'un refinancement de la Communauté française — n'est reste pas moins de première importance, si l'on veut conserver non seulement le modèle belge d'accès à l'enseignement, mais aussi tout simplement la qualité, aujourd'hui gravement menacée<sup>6</sup>.

### 5.1. Rapide état des lieux

Le financement des universités a connu depuis trente une dégradation particulièrement notable. On peut par exemple relever que le financement par an et par étudiant est passé de 139 000 francs de 1972 à 78 000 de 1972 en 1998<sup>7</sup>.

Sur une période plus récente, l'association des recteurs francophones notaient en septembre dernier que le financement réel par étudiant avait diminué de 24,8 % sur la période 1991-2003<sup>8</sup>. Et on pourrait multiplier les exemples. Bref, la situation des universités est particulièrement difficile.

La situation budgétaire de la Communauté française, malgré le refinancement (qui fut surtout une correction (partielle) des mécanismes de réduction de son financement intervenus au cours de la décennie précédente) dit de la « Saint-Polycarpe », est depuis 1989 et sans doute encore pour longtemps, particulièrement étroquée. Et les besoins que se font jours ne vont qu'accentuer le problème (depuis les revendications salariales de ses travailleurs jusqu'à la récente interdiction par la justice des droits d'inscription complémentaires dans les hautes écoles<sup>9</sup>).

6 Benoît Bayenet, *Le financement de l'enseignement universitaire en Communauté française*, CRISP, 2000.

7 Communiqué de presse du "Conseil des Recteurs" - 24 septembre 2004.

8 Les "DIC", réclamés dans de nombreuses hautes écoles, constituent un supplément au minerval, parfois équivalent au minerval de base. Un récent jugement du tribunal de Namur change assez notablement la donne du débat sur la financement de la Communauté française en niant aux Hautes écoles le droit de percevoir ces DIC. Ce jugement, rendu en faveur d'une étudiante, impose à la Haute

Quand à l'injection d'argent frais dans les universités qu'amène le décret « Bologne », il ne couvrira tout simplement pas les nouvelles dépenses qu'implique le décret, notamment tous les coûts liés à l'allongement des études.

### 5.2. La situation des universités

Sur le plan local, les budgets des universités — et l'ULg ne déroge pas à ce constat — ne contiennent plus guère de marges sur lesquels il est possible de jouer pour « tenir » dans le cadre budgétaire imposé, ceci d'autant plus que les nouveaux défis qui s'imposent ne seront pas neutres en termes budgétaires : l'internationalisation sous ses différentes formes (mobilité internationale, augmentation des projets de recherche internationaux), les coûts sociaux de l'allongement des études,... Et un certain nombre de services fondamentaux pour le bon fonctionnement de l'enseignement universitaire (les bibliothèques sont à ce égard particulièrement emblématiques) sont d'ores et déjà passés sous la ligne de flottaison.

Certaines rationalisations, au niveau

école attaquée le remboursement des sommes perçues. Les conséquences sont énormes : si cela favorise l'accès à l'enseignement en haute école, les milliers d'étudiants qui sont passés par ces institutions ces dernières années pourraient entamer des procédures judiciaires semblables. Ce qui entraînerait une catastrophe financière pour l'enseignement supérieur non-universitaire : sommées de rembourser des sommes astronomiques, les hautes écoles se trouveraient presqu'inévitablement en situation de faillite et devraient impérativement trouver des moyens supplémentaires à très court terme. Si nous n'en sommes pas encore là (quoique), nous devons tenir compte de ce risque dans notre analyse du financement de l'enseignement et nos propositions pour y remédier.

des troisièmes cycles, permettront sans doute d'économiser de l'argent, mais cela restera relativement marginal du point de vue des masses budgétaires concernées.

Quant aux autres sources de financement vers lesquelles l'université pourrait se tourner, outre qu'elles sont largement illusoires — hormis quelques universités de renommée mondiale, aucune université n'est capable aujourd'hui de se financer par les contributions de ses anciens ou par du mécénat privé —, elles ne sont pour la plupart pas sans risques : le bailleur de fond, quand bien même il se proclame « mécène », est rarement désintéressé et l'indépendance académique — fondement essentiel de la qualité de notre enseignement et garantie démocratique contre une récupération de l'enseignement à des fins qui ne lui sont propres — est (très) difficilement compatible avec un financement privé.

### **5.3. Pistes pour un refinancement et économies possibles à réaliser**

C'est dès lors vers un refinancement structurel non seulement de l'université mais aussi de la Communauté française qu'il convient de s'orienter. Le fédéralisme belge — qui découpe l'action des pouvoirs publics en diverses entités — complique évidemment cet objectif : obtenir une modification de la dotation que l'état fédéral alloue aux communautés requiert le vote d'une loi spéciale, c'est-à-dire la réunion d'une majorité qualifiée, ce qui est évidemment particulièrement difficile à mettre en oeuvre dans le contexte de tension communautaire permanente entre le nord et le sud du pays que nous connaissons malheureusement en Belgique.

Si nous reconnaissions volontiers la difficulté de cet objectif, il ne nous semble néanmoins pas souhaitable d'y renoncer, pour deux raisons.

- D'abord, nous croyons que cette revendication est fondamentalement juste. La plupart des acteurs sociaux ou des décideurs politiques le reconnaissent volontiers. Et pas seulement au Sud du pays. Comme

l'ont montré plusieurs mouvement d'opinions ces dernières années dans l'enseignement flamand (il est vrai peu mis en valeur par les médias francophones), beaucoup d'enseignants et d'étudiants flamands partagent le souhait de mieux financer l'enseignement<sup>10</sup>. Les arguments qui s'opposent à cette revendication portent très peu sur le fond du débat et se focalisent essentiellement sur la forme, c'est-à-dire sur les conditions du débat. Nous pensons Le choix démocratique fondamental de donner plus ou moins d'argent à l'école — classique débat budgétaire sur l'allocation des ressources — ne peut pas être pris en otage par les conditions parfois difficiles de la cohabitation communautaire. Il est irresponsable de mettre sous le boisseau une question aussi déterminante pour l'avenir de notre société. Nous sommes persuadés qu'il est possible, en menant un travail en commun avec nos collègues flamands, d'appeler les responsables politiques à aborder cette question de manière rationnelle et posée.

- Ensuite, quand bien même elle serait utopique (ce que nous ne croyons pas), il nous semble que le fait que le mouvement étudiant contribue à la stabilisation d'un équilibre et que renoncer à certaines positions reviendrait à bouleverser cet équilibre (en défaveur des étudiants). Il importe ici de voir que ce que les mouvements sociaux ou n'importe quelle organisation sectorielle revendique — quand bien même cela s'inscrit dans le cadre d'un projet de société général — reste qualitativement différent de ce que dit un responsable politique. La différence est que, à de rares exceptions près, les premiers n'ont pas en charge l'arbitrage, la prise de décision politique effective, mais on la responsabilité de défendre un point de vue. Le juge et l'avocat

10 Et ceci est d'autant plus vrai que la situation flamande est moins difficile que la nôtre dans la mesure où la fusion de la région et de la communauté flamandes facilite grandement les transferts entre les deux institutions et atténue par conséquent les difficultés que connaît l'enseignement au nord du pays.

n'ont pas le même rôle et ce dernier faillirait à mettre en avant les faiblesses de la défense de son client.

Notre objectif est que le financement de l'enseignement — parce qu'il constitue une priorité essentielle déterminant grandement la vie des générations futures — soit pensé en fonction de ses besoins (comme ce fut longtemps le cas<sup>11</sup>) et non plus en fonction d'un simple état des lieux des caisses d'une institution fédérée désargentée. Nous formulons un objectif chiffré en souhaitant que l'enseignement soit financé à hauteur de 7 % du produit intérieur brut, montant que dépassent plusieurs pays européens alors que la Belgique se maintient au niveau des 5 %.

Néanmoins, conscients de la situation, nous prônons également d'autres pistes, plus pragmatiques, qui devraient permettre d'améliorer la situation à court terme (mais dont, aucune, c'est évident, ne constitue une panacée).

#### **a. Augmentation des transferts régionaux**

Première piste, classique : il est possible d'augmenter les transferts venant de la région wallonne vers la communauté française.

L'expression radicale de cette position (qui est notamment celle de la CGSP) consiste à supprimer les Communautés — en tant qu'elles sont un « goulet d'étranglement » pour le financement de l'enseignement — et à en confier les compétences à la Région wallone. Cette proposition n'est sans cépendant pas sans poser un certain nombre de problèmes qu'il conviendrait de résoudre avant de la mettre en avant.

#### **b. Financement de la recherche**

Seconde piste, demander une augmentation des financements issus d'autres niveaux de pouvoirs (régional, fédéral et européen) vers la recherche scientifique fondamentale. Cela rejoindra sur le financement de l'université en général. Cette seconde piste est en outre bien dans l'air :

11 L'approche selon les besoins a *grossso modo* été enterrée par la Communauté française (forcée de juguler ses dépenses pour éviter l'asphyxie, au cours de la seconde moitié des années '90) lorsqu'a été consacré le principe dit de l'enveloppe fermée, autant dans les hautes écoles (1996) que dans les universités (1998).

l'augmentation des crédits alloués à la recherche est de l'avis unanime un objectif essentiel de toute politique économique.

### c. Défiscalisation

Une autre idée est de réduire les taxes que doivent payer les établissements d'enseignement supérieur à l'état fédéral. Cela aurait grossièrement le même effet qu'une dotation du fédéral aux entités fédérées. Il y a cependant de gros risques à cette solution et nous n'y sommes favorables que si un cadre juridique clair permet de réservé ce traitement aux services publics (soit à modifier la répartition interne des moyens des pouvoirs publics) mais en refusant qu'il soit appliqué au secteur privé (car serait alors affectée la masse des moyens des pouvoirs publics, ce qui nous paraît dangereux et intrinsèquement non souhaitable).

### d. Rationalisations

On entend de plus en plus parler de

fusions et d'autres types d'économie d'échelle, que ce soit entre universités ou avec des hautes écoles. Nous ne sommes pas opposés par principe à ces regroupements. Ils peuvent s'avérer nécessaires dans certaines situations. Certaines études particulièrement pointues nécessitent un matériel très onéreux qu'il serait stupide de posséder dans chaque université de la Communauté française, l'organisation des écoles doctorales et des troisièmes cycles en général, par les exigences qu'elle implique, seront de plus en plus co-organisées par plusieurs universités, et ce n'est pas une mauvaise chose, notamment pour la qualité de l'enseignement.

Cependant, les fusions s'accompagnent d'un certain nombre de points négatifs qu'il faut prendre en compte.

En effet, ces regroupements de sections impliquent nécessairement une augmentation du nombre d'étudiants dans les classes et donc

de conditions de cours plus difficiles et une disponibilité réduite des professeurs pour chaque étudiant. Dans certains cas, notamment celui d'un rapprochement avec Maastricht, la fusion entraîne une mobilité obligatoire pour les étudiants. Cette mobilité a un coût financier qui limite un peu plus l'accès aux études en question. Enfin, le problème le plus important, concernant uniquement les économies d'échelle entre université et hautes écoles, est la perte de spécificité de chaque type d'enseignement. Ce à quoi nous nous opposons fermement, il est tout aussi nécessaire de défendre la recherche universitaire que la possibilité pour les étudiants de faire des études professionalisantes en trois ans.

En conclusion, nous regardons avec une certaine méfiance ces rapprochements et n'y sommes favorables que dans certaines situations singulières, et toujours entourées de sérieux garde-fous.

## 6. Démocratiser le fonctionnement de l'université

Les termes « démocratisation de l'enseignement », que nous employons volontiers dans notre discours, ne doivent pas s'entendre au seul sens de démocratisation de l'accès à l'enseignement [1] : l'université, en tant que lieu de vie, en encore plus en tant que lieu de formation, se doit d'être un lieu de démocratie. C'est là un enjeu essentiel à la réussite de ce pour quoi les étudiants sont à l'université. Nous examinerons cette question à deux niveaux : 1° à celui des étudiants entre eux d'abord et 2° vis-à-vis des enseignants.

### 6.1. La représentation étudiante : la Fédé

#### a. Fonctionnement de la Fédé

La Fédération des étudiants de l'Ulg est composée d'une Assemblée Générale (A.G.) et d'un Conseil d'Administration (C.A.). Comme dans un système parlementaire classique, les membres de l'assemblée sont élus par l'ensemble des étudiants. La

première assemblée choisit, en son sein, un conseil d'administration qui a pour tâche de mettre en œuvre les orientations futures définies par l'assemblée et d'assurer la gestion quotidienne de l'institution. L'assemblée est donc en principe le lieu de débat et de décision de la Fédé, ses membres préparent les dossiers en commission et prennent ensuite position. Ce sont également eux qui élisent les représentants étudiants en charge des mandats externes, entre autres exemples au conseil d'administration de l'université, au service social ou dans les conseils de faculté.

#### b. Constat

Depuis des années (on peut remonter au moins à l'année académique 97-98), la Fédé souffre d'un manque de visibilité criant auprès des étudiants. Nous pensons que ceci est dû, en partie du moins, au fait que les différentes équipes ont privilégié un travail « entre spécialistes » en demandant très peu aux étudiants leurs avis, leurs critiques, leurs ressentis vis à vis du

travail effectué. L'action de la Fédé ces dernières années a été orientée par les différents conseils d'administration sans que beaucoup de marge de manœuvre ne soit donnée à l'assemblée générale (pourtant censée déterminer les grands axes de l'action étudiante à l'ULg). A la décharge des équipes successives, on pourra dire que les étudiants élus à l'assemblée ces derniers temps n'ont pas non plus été toujours très désireux de s'investir plus que pour les réunions trimestrielles de l'assemblée.

Selon nous, et sans que les différentes équipes Fédé en aient eu forcément conscience, le positionnement adopté consistait souvent à mobiliser le moins possible les étudiants, à les faire participer un minimum aux débats au profit d'une action en « concertation » avec le rectorat et d'une réflexion en interne. On a effectivement vu d'année en année se mettre en place une culture d'organisation selon laquelle le rôle de l'assemblée se limite grossièrement à valider les décisions du conseil

d'administration et à tenter de négocier (souvent mollement) avec le recteur en cas de conflit potentiel entre étudiants et direction de l'université.

De manière plus générale, l'action des différentes équipes a rarement dégagé des perspectives allant au-delà des dossiers que l'actualité imposait. Au nom d'une sacro-sainte « neutralité »<sup>12</sup>, toute tentative de mettre en avant un programme et des revendications étudiantes a été bloquée. A quelques exceptions près, l'association s'est donc bornée à faire « tourner la baraque », à organiser sa propre survie et donc à tourner un peu en rond.

La Fédé a souvent tenter de pallier à un manque chronique d'énergie et de projets en faisant appel à d'autres forces que celles disponibles dans les AG désertées en s'associant à des initiatives extérieures parfois bonnes (L'Autre Pack, 48fm,...) parfois sans rapport avec les buts de l'association et relevant plutôt des cercles facultaires ou d'autres associations socio-culturelles (le bal de l'ULg, les soirées Erasmus,...). Nous pensons que fournir un soutien logistique à ce type d'activités est tout à fait possible vu les moyens de la Fédé et que cela doit se poursuivre mais cela ne peut en aucun cas constituer un bilan suffisant et satisfaisant pour une équipe Fédé.

Ce constat assez sévère peut être nuancé en mettant en valeur les réussites de la Fédé (particulièrement le mensuel étudiant qu'est le P'tit Torê, qui a vu sa qualité s'améliorer sensiblement cette année) et en reconnaissant qu'il n'est pas toujours aisé de faire tourner une grosse machine comme la Fédé et que, même si nous ne partageons pas les priorités qu'ils se donnent, les actuels membres de l'équipe Fédé ont au moins le mérite d'avoir consacré du temps et de l'énergie à la représentation étudiante.

### c. Propositions pour améliorer les contacts entre les étudiants et la Fédé

12 Toujours très relative car, dans les faits, la Fédé a été amenée à prendre des positions sur des sujets relevant de l'actualité étudiante et c'était bien le moins qu'elle puisse faire ; sans compter le fait que la « neutralité » est régulièrement — par l'inertie qu'elle promeut — une position tout aussi engageante que toute autre.

Le défi consiste à (re)faire de la Fédé un outil qui soit entre les mains de la communauté étudiante et qui serve à défendre ses intérêts et ses aspirations vis-à-vis des autorités politiques ou académiques. Selon nous, un tel outil ne peut se créer qu'avec la participation de tous les étudiants désireux de s'investir. C'est pourquoi dans un premier temps nous avons opté pour un programme participatif sur internet qui, mieux que de longues explications théoriques, résume notre philosophie et les principes qui devraient à notre avis guider l'action étudiante.

#### c.1. Démocratie participative et information directe des étudiants

Plusieurs points concrets cependant. Notre volonté est de faire redescendre les représentants étudiants dans les amphithéâtres. De ce fait, nous voulons agir en plus grande collaboration avec les délégués de cours quand c'est possible et nous rendre régulièrement dans les classes de cours pour y donner les dernières infos de l'actualité étudiante locale ou nationale. Il nous semble également nécessaire d'améliorer les contacts avec les cercles, notamment en invitant systématiquement des représentants aux assemblées. Dans le même ordre d'idées, la tenue de stands sur le campus est pour nous un moyen privilégié d'établir un contact direct avec les étudiants et de répondre à leurs questions.

Autre grand principe inédit à l'ULg : des assemblées ouvertes tenues régulièrement, où seront conviés tous les étudiants, pour y discuter avec les élus de la liste SAEL&Co des orientations passées et à venir, tirer des bilans, tracer des perspectives. De la même manière, nous comptons rendre à l'assemblée générale de la Fédé un rôle prépondérant (ce qui nous semble logique étant donné qu'elle est élue au suffrage universel par les étudiants) et réduire la marge de manœuvre du conseil d'administration à la seule exécution des directives de cette assemblée. Nous souhaitons que l'assemblée générale se réunisse plus régulièrement (elle n'a été convoquée qu'à... deux reprises depuis le début de cette année académique) et devienne ainsi une

réelle force de proposition.

Une dernière mesure absolument nécessaire pour rapprocher la Fédé de l'ensemble des étudiants est la tenue d'une permanence au Sart Tilman par un des trois employés de la Fédé. Nous envisageons également la création de mailing lists d'information accessibles à tous les étudiants qui le souhaitent.

#### c.2. Représentation collective

Nos priorités n'étaient pas absentes des préoccupations des équipes précédentes. Cependant, la tactique de la Fédé a toujours été la concertation avec le rectorat, sans consultation des étudiants et à notre avis pas toujours au mieux de leurs intérêts. Un arrangement entre deux ou trois leaders étudiants et la direction est soumis à trop d'aléas pour que l'on puisse s'y fier. Sensibiliser la communauté étudiante aux problèmes qui la concerne, en débattre ensemble et mobiliser largement permet à la fois de maintenir la pression sur les autorités et le contrôle sur les représentants (c'est-à-dire...nous, si vous nous en donnez les moyens). On laura compris, nous optons pour une vision collective de la voix que les étudiants portent à l'université (par exemple, les négociations avec le recteur sur le minerval intermédiaire ont été menées par une vingtaine d'étudiants). Notre optique, c'est que le mouvement porte ses revendications par l'intermédiaire de ses représentants et non l'inverse.

Si nous comptons utiliser les moyens institutionnels de représentation étudiante, vu les résultats limités de la concertation avec les autorités, l'action directe (pétitions, manifs, occupations de locaux,...) nous semble le meilleur moyen d'obtenir satisfaction. L'occupation du rectorat que nous avons menée en octobre et l'accord qui a suivi plaident pour cette voie...

Evidemment, une mobilisation est plus forte si elle est massive. Il ne serait pas sans intérêt de travailler ponctuellement avec les autres représentants de la communauté universitaire (profs, chercheurs, personnels administratif, technique et ouvrier) pour des revendications vis-à-vis du rectorat ou du monde politique. Dans la même logique, nous envisageons l'affiliation à un

mouvement communautaire mais ce sujet est traité plus loin dans le programme.

#### c.3. Canaux d'information existants

Nous devons également tenir compte de ce qui existe. La Fédé a un journal mural (le Tout Ptit Toré) qui paraît régulièrement et un site internet bien fait dont il convient seulement d'activer le forum en le rendant accessible à tous les étudiants. Pour ce qui est du Ptit Toré, nous approuvons sa parution mensuelle et pensons en augmenter le nombre de pages. Cela permettrait de consacrer plus d'articles à l'actualité sociale étudiante, aux grands débats de société et à la vie étudiante sur le campus (on pourrait trouver des pages « d'opinion », largement ouvertes et qui rendent compte de la diversité des idées présentes à l'université). Pour le reste, les descentes d'amphis régulières, la collaboration avec les délégués et surtout, les assemblées ouvertes devraient permettre une information correcte et la participation d'une bonne partie de la communauté étudiante aux débats en cours.

#### c.4. Services pour les étudiants

Plusieurs services proposés actuellement par la Fédé (Guide agenda, prêt de locaux,...) sont relativement efficaces et doivent être maintenus tels quels. Mais nous envisageons de développer plusieurs services particuliers pour les étudiants (dont un relatif au logement).

Le service job actuel de la Fédé consiste à stocker dans une farde quelques offres d'emploi et à attendre que les étudiants viennent les consulter. Nous voulons le rendre plus dynamique, en faire un service d'intérim solidaire et gratuit qui permette aux employeurs d'éviter les frais d'agence et donc de mieux rémunérer les étudiants. Il va de soi que les offres d'emploi proposées par ce service doivent répondre à certains critères qualitatifs. De manière plus générale, puisque le système d'aide pour les étudiants en difficulté financière ne sera jamais parfait, il faut bien se préoccuper des conditions de travail de ces étudiants. Le problème est qu'une grande partie d'entre eux est obligée de bosser en noir ou en intérim, c'est-à-dire avec un statut précaire. Il est donc

impératif de rendre accessible des brochures d'informations sur les droits des étudiants travailleurs et de leur proposer un service de défense juridique en cas de conflit avec leur employeur. Rappelons que dans cette situation, c'est l'employeur qui est considéré comme responsable et que l'étudiant, s'il risque également des sanctions touchant ses allocations sociales, a de grandes chances d'obtenir gain de cause.

Le système des banques de temps nous a paru être un bon moyen d'échanger des services de manière solidaire... Ce système est né en Catalogne il y a déjà quelques années de cela et était au départ destiné à redynamiser les quartiers où plus personne ne se parle ou ne sait qui est son voisin... Le système est simple : on consacre x heures de son temps, au moment de son choix, pour offrir un service (par exemple, au niveau étudiant : expliquer une matière dans laquelle on se sent à l'aise, dactylographier des travaux, corriger l'orthographe, donner des cours de langue,...) et on reçoit en échange le même laps de temps, avec service au choix, d'un autre... Cela nous semble être une bonne alternative aux cours particuliers, parfois très chers, et une méthode permettant de s'impliquer et de s'entraider au jour le jour.

#### d. Politique socio culturelle

L'animation socio culturelle de la vie étudiante a été jusqu'à présent l'objectif principal (sinon le seul) de la Fédé. Bien qu'ayant un programme clairement orienté vers la défense et la progression des droits étudiants, nous pensons que le socio culturel est un des rôles importants de la Fédé. Plusieurs projets existants, comme le passeport Ophémus (qui permet d'accéder à diverses institutions culturelles à un tarif préférentiel) ou les tables de conversation Erasmus, sont d'excellentes initiatives et mériteraient une meilleure visibilité auprès des étudiants. Nous comptons également assurer le soutien dont bénéficie l'Autre Pack, Campus Plein Sud et divers cercles. Pour ce qui est du folklore étudiant à strictement parler, nous envisageons de laisser ce rôle aux cercles facultaires et aux comités de baptême. Bien sûr, cela n'exclut pas

le soutien à de telles manifestations, voire la collaboration au coup par coup (on se souvient par exemple de l'excelente soirée concerts organisée il y a deux ans à la Soundstation). Mais, répétons-le, nous voulons éviter de faire doublet avec l'action des cercles et pensons que les forces dont dispose la Fédé doivent principalement servir à la défense de la condition sociale étudiante et la démocratisation des études universitaires. Pour ce qui est de nos objectifs, nous voulons encourager les découvertes interculturelles et tenter de développer un rapport à la culture chez les étudiants qui ne soit pas celui d'un consommateur forcené et aliéné. Les principaux moyens que nous défendons pour y arriver sont d'une part, l'ouverture d'une salle polyvalente accueillant expos, concerts ou projections, et d'autre part, l'organisation de conférences et de débats sur le campus. Enfin, nous avons mis en place, l'année dernière, une bibliothèque alternative dans les locaux de la Fédé qui ne demande qu'à devenir un lieu de rencontre et d'échanges d'informations.

#### e. Priorités budgétaires

A quoi souhaitons-nous utiliser l'argent disponible à la Fédé. Nous n'avons pas d'ambition de tout chambouler, mais nous avons quelques priorités marquées :

- Dégager un budget permettant l'organisation d'une permanence juridique d'aide aux étudiants, en engageant un avocat une après-midi par semaine (ou de manière plus ciblée sur les périodes de l'année où la nécessité s'en fait le plus sentir) pour donner des conseils et aider les étudiants se trouvant en difficultés juridiques dans le cadre de leurs études ou de divers autres problèmes (bail,...) qu'ils peuvent rencontrer.
- Augmenter l'investissement dans les moyens de communication avec les étudiants, et particulièrement dans le P'tit Toré (augmentation du nombre de pages, du tirage, voire de la fréquence). Mise en place d'un budget permettant de publier facilement des numéros spéciaux quand le besoin s'en fait sentir.
- Si un matériel informatique de qualité est nécessaire pour les activités de la Fédé,

l'investissement dans ce matériel confine parfois au luxe (on pense aux multiples écrans plats) et pourrait être réduit.

## f. Règlement électoral

Le règlement électoral étudiant — qui définit les modalités de l'élections des membres de l'AG de la Fédé — nous paraît critiquable sur plusieurs points. Nous proposerons à l'assemblée générale de la Fédé d'en adopter une réforme contenant principalement les aspects suivants.

- Le mode de scrutin doit permettre que des listes se présentent en tant que telles (actuellement, le scrutin n'implique que des individus). Outre les éventuels aspects politiques (défense d'un programme adopté en commun), une liste se caractérise formellement par la mutuellisation des votes entre les candidats en faisant partie<sup>13</sup>, par l'instauration d'un ordre de suppléance à l'intérieur de chaque liste, par la possibilité d'un vote en cas de tête exprimant l'adhésion au programme en général,... Ceci n'empêche nullement des candidats isolés de se présenter individuellement, mais nous semble permettre une meilleure expression des sensibilités présentes à l'université — avant les qualités personnelles et la popularité des candidats, ce sont d'abord les idées qu'ils défendent qui devraient dans l'idéal déterminer le résultat de l'élection — et une meilleure responsabilisation des élus : actuellement, un parmi cinquante, il est facile à un élu de faire ce qu'il veut sans en rendre compte aux étudiants<sup>14</sup>; une liste au contraire, parce qu'elle propose un programme sur lequel elle s'engage, parce qu'elle assume une dimension collective dans son action, est mieux à même non seulement d'obtenir des résultats, mais se prête également mieux à la reddition de comptes devant les

étudiants.

- Nous sommes également favorables à une réduction de l'influence de l'appartenance facultaire sur la désignation des candidats (suite à une réforme adoptée par la Fédé cette année, le nombre des élus sera strictement contingenté par faculté). Le système actuel est tout d'abord incohérent : les étudiants sont élus par tous les étudiants de l'université, mais contingenté par faculté. Autrement dit, un étudiant peut se faire élire par des voix venant d'autres facultés mais occuper un siège de sa propre faculté. Ce faisant, on risque évidemment de passer à côté de l'objectif consistant à garantir que la sensibilité de chaque faculté soit présente dans l'AG de la Fédé. Plus fondamentalement, il n'est pas acceptable que l'assise électorale pour le vote (toute l'université) ne corresponde pas aux circonscriptions définies pour la désignation des candidats (les facultés). Cela risque d'amener d'importants effets pervers, notamment l'élection de candidats ayant obtenus beaucoup moins de voix, sur la même circonscription, que des candidats n'étant pas élus, faute d'appartenir à la même faculté.
- Enfin, il convient de reculer la date de clôture des candidatures. Cette année, la clôture des candidatures aura eu lieu trois semaines avant le scrutin. C'est évidemment un obstacle de taille à la création d'une liste, qui suppose un travail en commun sur un programme, le regroupement des candidats autour de ce programme, chose quasiment impossible à réaliser au cours des 8 jours ouvrables qui étaient disponibles cette année entre la reprise des cours et la clôture des candidatures.

## 6.2. Lutter contre l'arbitraire

Il est peu de relations aussi inéquitables que celle qui lie un enseignant à son étudiant, très particulièrement à l'université. L'étudiant doté d'un minimum d'instinct de survie a d'ailleurs vite

fait de comprendre que dans cette relation, le comportement le plus rationnel consiste souvent à « écraser ». Sans généraliser ce constat à tous les enseignants, loin s'en faut, il arrive malheureusement que cette relation très déséquilibrée ait des conséquences académiques funestes pour l'étudiant. Il est cependant extrêmement difficile (et délicat) de trouver des moyens permettant de limiter les comportements arbitraires, cela d'autant plus qu'un excès de formalisme — notamment concernant le fonctionnement des jurys — peut également mener à des situations défavorables aux étudiants.

Quelques solutions nous paraissent cependant envisageables :

- Tout d'abord et principalement, mettre en place un droit de recours sur le fond contre les résultats obtenus. Actuellement, seuls des motifs formels permettent de contester une note obtenue. C'est évidemment insuffisant. Il faudrait que, lorsque c'est possible et dans des conditions à déterminer, un étudiant ayant subi un échec qu'il estime injustifié puisse obtenir que l'écrit (travail ou examen) fasse l'objet d'une appréciation d'un autre enseignant dans la même matière. La procédure devrait au minimum être anonyme : par exemple en soumettant au second professeur un échantillon de quelques travaux, rendus anonymes, parmi lesquels se trouve le travail incriminé.
- Exiger ensuite pour chaque cours (ce qui est déjà en bonne partie le cas) la publication sur le web d'un cahier des charges reprenant les objectifs du cours, les modalités d'évaluation, le calendrier des séances et des éventuels travaux à réaliser, les coordonnées des encadrants, les références des supports de cours, les exigences particulières, une bibliographie sommaire,...
- Une limitation de l'obligation d'assistance aux cours. L'absence au cours est en effet souvent le motif d'un traitement discriminatoire, examen plus dur ou plus durement coté, pour les étudiants qui s'en rendent « coupables ». Cela est injuste et constitue en quelque sorte une

13 La désignation des élus étant donc fonction dans un premier temps du score global des listes candidates, dans un second temps seulement, au sein de la liste, du score individuel de chaque candidat.

14 Rares sont d'ailleurs les candidats individuels à prendre la peine — ou à avoir la capacité — de rédiger un programme : forcément, c'est un tel travail que cela ne peut se faire sérieusement que par une démarche collective.

« double peine », la sévérité de l'examinateur venant s'ajouter au fait de ne pas avoir été au cours (et d'avoir dû voir la matière par lui-même). Dans le cadre d'un enseignement appelé à connaître plus de souplesse horaire et organisationnelle (c'est en tout cas clairement l'esprit de « Bologne »), en raison des

contraintes de vie particulières (étudiants devant travailler,...) qui touchent un nombre croissant d'étudiants, en raison de recouvrements horaires, en raison du souhaitable engagement des étudiants dans la vie sociale, culturelle, associative ou citoyenne (et donc du temps consacré à ces activités),

l'obligation de présence au cours doit être limitée à certains cas bien précis (séminaires,...). Au minimum, le règlement des études doit mentionner une interdiction aux enseignants de retirer des points aux étudiants pour le seul motif d'absentéisme.

## 7. Promouvoir un enseignement ouvert à tous

En tant que telle, la liberté d'accès à l'enseignement est un objectif auquel nous sommes attachés. Il se décline dans de nombreux dossiers concernant les étudiants. Nous avons choisi d'en mettre deux en évidence.

### 7.1. Le Numerus Clausus

Commençons par un rapide état des lieux des problèmes :

- Un (grave) problème de financement des soins de santé.
- Une surpopulation médicale dans certaines zones amenant des médecins à ne pas avoir assez de patients pour vivre, voire pour conserver vivante leur pratique médicale.
- Un nombre important de jeunes sortant du secondaire souhaitant entreprendre des études de médecine.

La solution proposée (le numerus clausus) n'est cependant ni acceptable ni efficace :

C'est d'abord un système fondamentalement injuste :

- Le mode de sélection est forcément problématique, quel que soit l'endroit où on la place. Un examen d'entrée (ou situé en fin de première année) ne sélectionnera assurément pas les meilleurs praticiens. Un système en fin de cursus est extrêmement pénible pour les étudiants recalés, qui auront en quelque sorte fait des études « pour rien ».
- Il s'agit d'une mesure qui porte uniquement sur les jeunes, qui doivent en quelque sorte « payer » quasiment seuls le prix d'une

politique de santé problématique à bien des égards. On prétend d'ailleurs régler les trois quarts des problèmes de la médecine avec cette unique mesure, portant sur l'accès à la profession. C'est évidemment complètement utopique.

- Injustice internationale : absence d'harmonisation européenne, mais circulation des professionnels. Phénomènes de dumping.

Accepter l'instauration du numerus clausus constitue également un précédent dangereux : dès lors qu'on a accepté cette logique pour une filière, pour la refuser pour d'autres. Il existe un risque non négligeable de voir se généraliser une logique de sélection à l'accès à l'université qui nous paraît fondamentalement problématique.

Le numerus clausus est un système qui déséquilibre les structures de santé et, en particulier, qui accentue gravement les déséquilibres de la démographie médicale. Explosion de la médecine hospitalière. Manque de médecins<sup>15</sup>.

Ce que nous proposons :

- Contestation du Numerus Clausus au niveau fédéral, en association avec les organisations étudiantes flamandes.
- Tolérance d'une remise en place du système de contingentement en Communauté française à la condition que la Communauté française et l'ensemble des partis francophones prennent une position ferme et active visant à

la suppression du système au fédéral.

- Réduction du temps de travail dans le monde médical. Certains médecins voient des quantités astronomiques de patients par jour tandis que certains de leurs confrères manquent de patients. Y a-t-il trop de médecins ou une inéquitable répartition du travail ? La question mérite à tout le moins d'être posée.

- Mesures d'incitation à une meilleure répartition géographique des praticiens sur le territoire (car la pléthore est géographiquement située dans certaines zones, au détriment d'autres qui manquent de médecins, ou de certains secteurs de la médecine hospitalière).

Plus fondamentalement, le Numerus Clausus pose la question de la liaison entre formation universitaire et pratique professionnelle. C'est une question difficile car, autant il est compréhensible que les étudiants de médecine souhaitent exercer leur discipline une fois leurs études achevées, autant il est de plus en plus manifeste que les études universitaires mènent à tout et que les choix de vie amènent souvent les personnes à s'éloigner de la discipline dans laquelle il se sont initialement spécialisés. Leur formation universitaire a pourtant souvent constitué la « base de lancement » qui leur a permis d'entrer dans le monde professionnel. De ce point de vue, en ce qu'elles donnent accès à des débouchés variés, les études doivent rester un droit. Nous refusons donc la transposition totale d'une limitation d'accès à une profession sur l'accès aux études.

<sup>15</sup> Cf. Vincent Rocour, « Ces médecins venus d'ailleurs », in *La libre Belgique*, 15 février 2005.

## **7.2. Evaluations entre le secondaire et le supérieur**

On observe depuis quelques années une tendance de certains responsables académiques et politiques à vouloir développer un évaluation centralisée en fin de secondaire et des tests en début du supérieur. Il est important de bien savoir de quoi on parle car sous certains termes génériques (« BAC »), on désigne parfois des politiques extrêmement différentes. Pour résumer, notre position sur le sujet est la suivante :

Oui à :

- Donner des outils aux élèves sortant du secondaire pour leur permettre de s'évaluer ; permettre aux étudiants primo-arrivants de se situer face aux matières tôt dans l'année et de pouvoir identifier leurs faiblesses et y remédier.
- Des mesures visant à favoriser l'harmonisation (vers le haut) du niveau des écoles secondaires, pour faire cesser les énormes disparités de chances de réussite dans le supérieur en fonctions des écoles et des filières.

Non à :

- Tout système sélectif. Tout test d'entrée obligatoire à l'université (les seuls tests admissibles doivent être facultatifs et indicatifs et viser seulement à permettre à l'étudiant de mieux se préparer aux examens qui l'attendent).

- Toute remédiation ou réorientation obligatoire. Toute influence des cotes obtenues dans des tests en début d'année sur le parcours académique.

## **7.3. Les étudiants étrangers**

Au niveau de la Communauté française, il convient de faire une distinction entre étudiants des pays en voie de développement et ceux des pays industrialisés pour les montants des DIC, en inscrivant dans le décret la gratuité pour les premiers. Il faut se rendre compte que les droits d'inscriptions correspondent à dix ans d'économie pour un prof d'unif' en Afrique (et avec ça il n'a pas encore payé son logement), ou encore que le salaire mensuel d'un instituteur au Maroc est de 40 euros et que le montant des droits exigés à un étudiant étranger s'élève à 3000 euros pour une année d'études.

Au niveau des bourses pour les étudiants du Sud : simplification du système d'octroi (unification des bourses au niveau de la CUD où les étudiants sont représentés) et augmentation de leur nombre. Notamment, les bourses ne sont actuellement attribuées qu'aux pays avec lesquels la Belgique a des contrats de coopération.

Les conséquences de Bologne : à partir de 2007 (au plus tard), il n'y aura plus de DES ni de DEA, mais bien des "masters spécialisée" et des "masters filière approfondie", qui

sont des cursus de deux ans et de deuxième cycle (accessibles après avoir fait un baccalauréat de trois ans). Pour les étudiants étrangers, cela signifie que leurs universités d'origine risquent de ne plus vouloir les envoyer en Belgique si c'est pour y faire un diplôme de deuxième cycle. De plus, les bourses de la coopération sont prévues pour les troisièmes cycles (souvent période d'un an et pas plus parce qu'on a peur qu'ils ne retournent pas !). A nouveau, c'est au niveau de la Communauté française qu'il faut agir. Pour l'instant, la seule porte de sortie est d'utiliser les "masters complémentaires", qui sont aussi des diplômes de deuxième cycle mais en un an et "post-master" (ce qui peut symboliquement jouer). Le problème, c'est que la liste de ces diplômes qui peuvent être organisés est figée dans un décret qu'il va falloir aller modifier. En plus, c'est prévu pour des trucs hyperspecialisés, genre bio-chimie moléculaire... La solution n'est pas satisfaisante mais pour l'instant, rien d'autre. Réclamer la mise en place de groupes de travail au niveau des universités, du CIUF ? En fait, il y a aussi un problème au niveau du CAMES (qui est l'organisation qui règle les équivalences en Afrique francophone et qui est très conservateur), donc faudrait contacter avec les étudiants africains.

De manière générale : organiser de manière systématique la représentation des étudiants étrangers. (ça n'existe qu'à Louvain-La-Neuve). Point à discuter en collaboration avec les associations d'étudiants étrangers existantes.

# **8. Participer au mouvement étudiant communautaire**

Par « mouvement étudiant communautaire », on entend le mouvement étudiant organisé au niveau de la Communauté française, soit au niveau où se prennent les décisions politiques concernant l'enseignement. Depuis une vingtaine d'années, le mouvement communautaire s'identifie, pour le meilleur et pour le pire, à une organisation : la Fédération des Étudiant(e)s Francophones (FEF) qui nous semble être la seule tentative

qui a (partiellement) réussi à formuler un programme politique étudiant crédible et susceptible de permettre aux étudiants d'obtenir une amélioration de leurs conditions de vie et d'études et la réalisation des aspirations plus générales qui sont les leurs.

Depuis 7 ans, l'ULg ne participe plus à cette aventure. Ses représentants de l'époque ont décidé de se retirer de la FEF pour mener une politique d'autonomie qui, poursuivie par tous

leurs successeurs, a conduit la représentation étudiante de l'ULg dans une situation de réel isolement. N'ayant pas la force d'entretenir seuls un rapport de force et des relais politiques permettant la défense de leurs revendications vis-à-vis du monde politique, les représentants étudiants de l'ULg — à quelques rares exceptions — ont purement et simplement laissé le terrain désert.

Il faut bien dire à leur décharge que l'évolution récente de la FEF est

particulièrement préoccupante : domination de l'organisation, depuis deux ou trois ans, par une petite oligarchie dont les intérêts des étudiants semblent parfois loin de toujours constituer l'objectif, excès de langage et envolées rhétoriques souvent plus ridicules qu'autre chose, encroûtement formaliste des instances de décision, « bruxello-centrisme » exacerbé rendant difficile aux mandataires étudiant ne pouvant se déplacer régulièrement dans la capitale fédérale d'exercer des responsabilités à la FEF, pouvoir excessif pris par le personnel permanent jusque dans les prises de décisions stratégiques les plus importantes,... Ces travers, que nous devons sèchement dénoncer si nous voulons qu'ils prennent fin, sont bien sûrs compensés par un certain nombre d'atouts, au rang desquels la fidélité à certains objectifs fondamentaux (souvent à contre-courant du discours dominant) et l'efficacité politique indéniable de la structure ne sont pas les moindres.

### **Programme idéologique**

Mais l'essentiel est ailleurs, dans la capacité de la FEF à conserver son discours vivant. En 1997, le Conseil fédéral de la FEF, secoué par l'une des pires crises de son histoire, vota en catastrophe un texte consensuel sensé restaurer un semblant d'harmonie (qui n'allait d'ailleurs pas tarder à voler en éclats). Ce texte — assez mal écrit au demeurant — est resté dans les mémoires comme constituant la forme écrite des « 4 piliers » de la FEF. Le problème n'est pas tant dans le contenu de ces objectifs mêmes, dont nous partageons l'essentiel, que dans l'effet décérébrant que leur promulgation au rang de dogme a eu sur les esprits. Beaucoup de mandataires étudiants se dispensent aujourd'hui tout simplement de réfléchir, se contentant de répéter sur tous les tons une doxa vieillissante. Bref, au fil des ans, des objectifs intéressants sont devenus pour la FEF une pensée unique<sup>16</sup>.

### **Adhésion de la Fédé à la FEF**

En conséquence de ce qui précède, et malgré les travers dans laquelle la FEF est malheureusement tombée, nous souhaitons que les représentants

étudiants de l'ULg adhèrent à la FEF sans délai. Il en va d'un devoir évident de solidarité à l'égard du mouvement communautaire qui n'est fort qu'uni et auquel la Fédé a manqué depuis des années pour des raisons qui n'en étaient pas. Il ne saurait être question de conditionner cette adhésion à de quelconques exigences politiques de notre part. Mais l'inverse devra être vrai également : les étudiants de l'ULg ont pleinement le droit d'intégrer la FEF sans devoir passer sous d'éventuelles fourches caudines qu'on voudrait dresser sur leur passage. Et d'y défendre ensuite les points de vue qu'ils jugeront pertinents, notamment pour remédier aux faiblesses que nous avons pointées plus haut dans ce paragraphe.

Cette adhésion critique est à notre avis autant de l'intérêt des étudiants de l'ULg — qui trouveront enfin un canal leur permettant d'exprimer leurs avis en direction du pouvoir politique — que de la FEF (et du mouvement étudiant en général), qui en plus d'être numériquement renforcée, verra peut-être se rompre certaines des entraves idéologiques dans lequel elle se débat pour le moment.

16 Cf. Pitseys John, «La Fédération, laboratoire de l'agir politique?», in *Rapport Annuel 2000-2001*, FEF, septembre 2001.

# 9. Améliorer le cadre de vie

Si plus ou moins tout le monde s'accorde à dire que ce fut une erreur magistrale que d'installer le campus au Sart-Tilman, hors de la ville, maintenant que cette erreur est faite, il faut la gérer et l'assumer, c'est-à-dire développer autour de l'université les équipements collectifs nécessaires à la vie de la communauté universitaire qui occupe les lieux quotidiennement.

La situation actuelle reste en effet marquée d'une certaine ambiguïté : d'une part la grande majorité des facultés se sont installées définitivement sur le campus mais d'autre part, hormis les bâtiments académiques et quelques équipements utilitaires de base (restaurant universitaire, parkings,...) aucun projet conséquent d'aménagement des lieux n'a suivi.

Bref, le Sart-Tilman est aujourd'hui un endroit un peu surprenant où l'on attend que vive une université tout en ayant conçu les lieux de telles façon à ce qu'ils soient vidés de leurs occupants dès que ceux-ci y ont terminé leurs activités. Il est pourtant souhaitable, tant pour la richesse de la formation des étudiants que pour le développement même des activités de l'institution, que la vie universitaire puisse déborder le cadre des seuls horaires de cours et de seules activités académiques, que puisse se développer en parallèle à la via académique une riche vie sociale, culturelle, politique et intellectuelle.

## A court terme

Améliorer dans la mesure du possible la vie de ceux qui utilisent le campus.

- Améliorer les transports. Bon bilan du **bus 58**, à poursuivre. Développer des **transports nocturnes** pour désenclaver les étudiants qui vivent « au-dessus ». En ce qui concerne le 48 (dont dépendent toujours les étudiants venant par exemple de la gare des Guillemins), il est possible d'améliorer la vitesse de la ligne : suppression de certains arrêts, création de sites propres partout

où c'est possible (particulièrement dans le goulet d'étranglement d'Angleur et si possible dans le quartier de Fragnée).

- Le **service de covoiturage online**, mis en place par la Féde (mais sans doute relativement peu connu des étudiants) nous paraît être une bonne initiative qui mérite d'être soutenue et développée. Elle est non seulement de nature à faciliter la vie à pas mal de monde, mais elle permettra aussi de désengorger les parkings et les voies d'accès au campus aux heures de pointe ou à renforcer la convivialité.
- De manière plus générale, susciter et encourager une vie sociale et culturelle sur le campus, y compris en soirée.

## A long terme

Être ambitieux. Développer un véritable projet urbain pour le site du Sart-Tilman. Le plan initial est aujourd'hui complètement dépassé, tout comme le tout-à-la-voiture qu'il presuppose.

- Créer une **ligne de tram-train**<sup>17</sup> entre le centre-ville et le campus, seul moyen de résoudre définitivement le problème des transports en commun, tant en termes de capacité que de vitesse. Rendre le matériel roulant de cette ligne accessible aux vélos pour permettre à ceux qui circulent en vélo de s'épargner l'escalade de la colline.
- Soutenir la mise en place, avec tous les acteurs concernés (ville, université, secteur privé,...) d'un **véritable noyau urbain au Sart-Tilman** susceptible d'accueillir plusieurs milliers de

<sup>17</sup> Un véhicule capable de se déplacer sur des voies de chemin de fer mais aussi sur des rails de tram adaptés. Il circulerait sur rails au centre-ville jusqu'à Kimkempois, où il s'élancerait sur site propre à l'assaut de la colline. L'idée a notamment été émise par un membre du gouvernement wallon (J.-C. Marcourt).

nouveaux habitants, avec des logements, des commerces, quelques rues piétonnes, un urbanisme repensé autour de déplacements à pied et en vélo et non en voiture. Ne plus laisser la place centrale, visuellement, symboliquement, urbanistiquement, aux parkings (mais éviter de diminuer l'offre de parkings tant que le problème de déplacement n'a pas trouvé de solutions structurelles). Tenir compte des contraintes particulières (notamment la proximité de la réserve naturelle).

## D'autres enjeux concernant le cadre et la qualité de vie

- Création de **fontaines à eau** gratuites dans différents endroits du campus, ce qui permettrait d'offrir une boisson économique et bonne pour la santé et représenterait en outre une alternative aux distributeurs automatiques de boissons.
- Mise en disposition de casiers pour les étudiants.
- Mise en place d'un **service de photocopies** accessible et à prix coûtant. Centralisation du système de cartes de photocopies entre toutes les machines (dans les bibliothèques et ailleurs) pour éviter aux étudiants de devoir acheter autant de cartes de photocopie qu'il utilisent de machines.
- Contingentement des **espaces fumeurs** pour laisser de l'air frais aux non-fumeurs qui ne veulent plus subir un tabagisme passif permanent. Interdiction de fumer dans les bâtiments à l'exception de zones clairement identifiées, bien ventilées et mise en place en nombre suffisant. Mise en oeuvre d'une campagne (par exemple humoristique) pour inciter les fumeurs à respecter cette règle de vie élémentaire.

# 10. S'engager dans les débats de société

Nous estimons que les étudiants sont des acteurs à part entière de la société et qu'ils ont, pour cette raison, un rôle à assumer dans les débats de société. Cela est d'autant plus vrai que la situation socio-économique — qui se matérialise notamment par la chance de pouvoir consacrer plusieurs années à l'étude — et surtout culturelle qui est la leur leur permet souvent une intervention plus aisée dans les débats et les mouvements d'opinion que d'autres citoyens moins privilégiés. Nous entendons donc consacrer une partie de notre travail d'élus étudiants et de syndicalistes à un travail de réflexion critique, à la prise des positions et à la participation à des actions concernant des sujets n'étant pas strictement liés à l'enseignement. Les domaines où nous pourrions nous investir sont légion, nous sommes donc obligés d'en privilégier quelques uns nous tenant particulièrement à cœur. Voici une liste (non exhaustive) de quelques-uns des enjeux politiques et sociaux qui nous paraissent aujourd'hui les plus préoccupants. Elle pourrait évidemment être modifiée en fonction de l'actualité.

## 6.1. « Constitution » européenne

Le projet de traité constitutionnel européen (abusivement désigné sous le terme de « constitution européenne ») est en passe d'être ratifié. Or le débat actuel sur les objectifs de l'Union Européenne est quasiment inexistant, et nous avons dû constater avec regret que les récentes élections à ce niveau n'ont pas apporté d'améliorations notables. Cette situation contribue à

l'absence d'intérêt des citoyens pour l'Europe, alors que 60 % des lois votées par les parlements nationaux émanent des décisions prises dans les institutions de l'Union. Nous sommes en train d'assister à la dissolution des Etats Provinces au profit de structures supranationales aux objectifs flous et ce, sans concertation digne de ce nom. Essayer de lancer ce débat nous semble primordial pour préserver et restaurer un contrôle des citoyens sur les lois qui régissent leur vie.

## 6.2. Centres fermés

La mort de Sémitra Adamu en 1998, deux suicides de demandeurs d'asile pendant les dernières grandes vacances, des grèves de la faim à répétitions,... la politique d'immigration menée au nom des citoyens belges a des effets pour le moins tragiques. Véritables zones de non-droit, les camps de détention où les autorités parquent les candidats à l'immigration en attente d'expulsion sont une honte pour la Belgique, condamnée à plusieurs reprises sur ce sujet par la cour européenne des droits de l'homme ou d'autres organismes. La société civile, y compris le mouvement étudiant, doit faire cesser cette sinistre mascarade.

## 6.3. Situation internationale

Suite au 11 septembre, la situation internationale a connu de désastreuses modifications géopolitiques : guerre et occupation en Afghanistan puis en Irak,

détérioration de la situation en Palestine (escalade de la violence et de l'oppression, création du « mur de la honte »,...), enlisement du conflit tchétchène,... Si nous ne pouvons apporter qu'un soutien symbolique aux populations directement concernées par ces conflits, nous comptons participer aux éventuels **mouvements de solidarité internationale**.

## 6.4. Chasse aux chômeurs

Depuis plusieurs années, notamment sous l'influence idéologique du New Labour, la politique sociale du gouvernement fédéral est placée sous le signe de l'Etat social actif. Depuis l'année passée, un plan drastique d'« activation » des chercheurs d'emploi est mis en oeuvre. Ce plan, dû au ministre Vandebroucke, vise en fait à exclure 30 000 chômeurs du système d'allocations sociales d'ici 2007. Pourtant, selon les chiffres même de l'ONEM, il n'y a pas assez d'emploi pour satisfaire l'offre de travail (on compte notamment un emploi pour 45 demandeurs à Liège). L'état condamne donc des milliers de chômeurs involontaires à une précarité aggravée, faisant du même coup pression sur le travail de ceux qui ont la chance d'en avoir un. En tant qu'étudiants, nous nous trouverons d'ici peu de temps sur le marché du travail. C'est une raison de plus de lutter pour préserver et renforcer le système social belge, l'un des plus performants au monde.

